

8.1	Les compétences de base en fin d'école et en fin de collège	224
8.2	Les compétences en langues en fin d'école élémentaire	226
8.3	Les compétences en langues en fin de collège	228
8.4	Les compétences en lecture des jeunes	230
8.5	Le second degré : accès au niveau IV	232
8.6	Le diplôme national du brevet	234
8.7	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	236
8.8	La réussite au baccalauréat selon la série	238
8.9	La réussite au baccalauréat : sexe, âge et origine sociale	240
8.10	La proportion de bacheliers dans une génération	242
8.11	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	244
8.12	La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	246
8.13	La réussite au CAP et BEP par spécialité	248
8.14	Les diplômes du BTS : présentation générale	250
8.15	Les diplômes du BTS par spécialité	252
8.16	Les diplômes universitaires de technologie [DUT]	254
8.17	La réussite en IUT	256
8.18	Les diplômes universitaires : évolution	258
8.19	Les diplômes universitaires par discipline	260
8.20	La réussite en cursus licence	262
8.21	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	264
8.22	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	266
8.23	L'emploi à la sortie du lycée	268
8.24	L'emploi des sortants d'apprentissage	270
8.25	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	272
8.26	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	274
8.27	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	276
8.28	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	278
8.29	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	280

Présentation

En 2011, pour la cinquième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective de mesurer l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite.

Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 87,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 90,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [1]. En fin de troisième, 77,7 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 88,5 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [2].

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85,6 % des garçons contre 90,3 % des filles). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (72,4 % des garçons contre 83,2 % des filles).

En mathématiques, les pourcentages de garçons et de filles maîtrisant les compétences de base ne sont pas significativement différents, en fin de CM2 (91,0 % des garçons contre 89,4 % des filles) comme en fin de collège (89,1 % des garçons contre 87,8 % des filles).

Les élèves en retard représentent 14,0 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 33,0 % en troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ».

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2011 et ceux des années précédentes.

Définitions

Champ

Élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte) en mars 2011.

Échantillons

En mars 2011, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95,0 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Épreuves

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD, journée d'appel de préparation à la défense) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Évaluations en français et en mathématiques des élèves de CM2 et de troisième, mars 2011.

 Pour en savoir plus

Note d'Information, 08.37.

[1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2011)

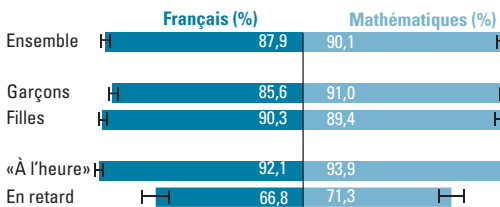
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

En français, environ 88 % des élèves de fin de CM2 sont capables :	
Lecture	de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites.
Maîtrise des outils de la langue	de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale.
En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de CM2 sont capables :	
Exploitation de données numériques	de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction.
Connaissance des nombres et calcul	de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) ; de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier « familier » ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples.
Espace et géométrie	de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallélépipède rectangle.
Grandeurs et mesures	de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs).

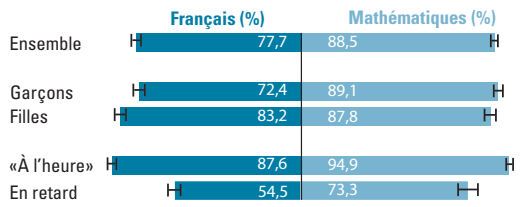
[2] Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2011)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

En français, environ 78 % des élèves de fin de 3 ^e sont capables :	
Compréhension des textes	de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples ; de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples.
Maîtrise des outils de la langue	d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant...
En mathématiques, environ 89 % des élèves de fin de 3 ^e sont capables :	
Organisation et gestion de données, fonctions	d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages.
Nombres et calculs	de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète.
Grandeurs et mesures	d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, L en cL) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité.
Géométrie	d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallélépipède rectangle.



Lecture - 90,1 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,7$ %



Lecture - 77,7 % des élèves de 3^e maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,6$ %

Présentation

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2010, de l'évaluation de 2004 portant sur les langues vivantes (anglais et allemand) permet de comparer les performances des élèves de fin d'école élémentaire à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution. L'évaluation a été proposée dans trois des cinq activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Les compétences propres à l'expression orale n'ont pas été évaluées. On présente ici deux aspects des résultats obtenus pour l'anglais, langue la plus enseignée en fin d'école primaire [1].

En compréhension de l'oral, les performances des élèves ont augmenté entre 2004 et 2010, avec un score moyen supérieur de 18 points entre les deux évaluations [1]. L'enquête de 2010 révèle une hausse de la proportion des élèves dans les hauts niveaux (groupes 4 et 5) ainsi qu'une augmentation de la dispersion : les élèves les plus performants étant plus nombreux qu'en 2004, l'écart avec les plus faibles augmente de façon importante.

Comme en compréhension de l'oral, les performances des élèves en compréhension de l'écrit sont en hausse : + 22 points entre les scores moyens enregistrés en 2004 et 2010 [2]. La part des élèves dans les groupes de niveau faible est moins importante (baisse significative de 6 points dans les groupes 0 et 1). À l'autre extrémité de l'échelle, la proportion des élèves dans les groupes de niveau élevé (groupes 4 et 5) a augmenté de 17 points entre 2004 et 2010.

Les élèves de CM2 de 2010 ont commencé l'étude de l'anglais plus tôt : plus de 90 % l'ont débutée en CE2 ou avant contre un peu moins de 43 % des élèves de 2004 [3]. D'une manière générale, plus cet apprentissage est précoce, meilleurs sont les résultats en fin de CM2. Pour une même classe de début d'apprentissage, le score moyen des élèves de 2010 en compréhension de l'oral est plus élevé que celui des élèves de 2004. Mais, si le score moyen a augmenté de 18 points, deux de ces points seulement sont liés à la classe de début d'apprentissage. L'évolution nette est donc de 16 points [4]. Des observations similaires sont faites en compréhension de l'écrit. L'amélioration des performances s'explique donc principalement par d'autres facteurs que la classe initiale d'apprentissage.

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée a pour objectif d'évaluer des compétences en anglais attendues en fin d'école primaire. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise du langage (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire, géographie et éducation civique (2006), sciences (2007) et mathématiques (2008).

Les situations d'évaluation

L'évaluation menée en 2010 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2004, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 113 questions ou items dont 66 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2004.

Les groupes et l'échelle de performance

En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes 0 et 1). Le groupe 0 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2004 et de 2010, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'échantillon

Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 6 000 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

① Pour en savoir plus

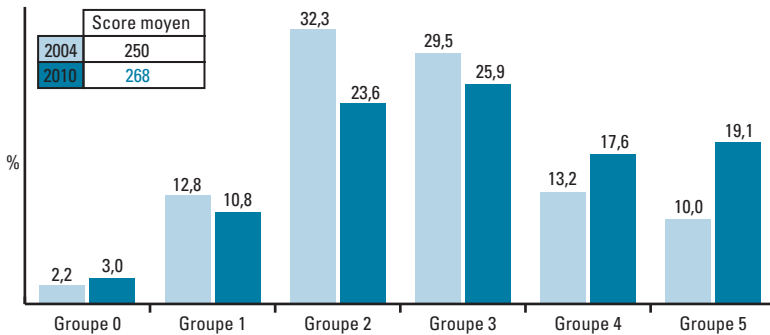
Note d'Information, 12.04 « Les compétences des élèves en compréhension des langues vivantes étrangères en fin d'école ».

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquêtes Cedre, Compétences en anglais en fin d'école primaire 2004/2010.

[1] Évolution du score moyen en compréhension de l'oral en anglais et répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

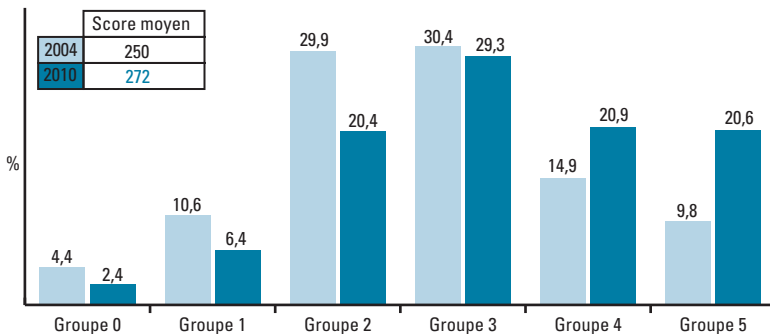


Lecture : En 2010, 25,9 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 29,5 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[2] Évolution du score moyen en compréhension de l'écrit en anglais et répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture : En 2010, 29,3 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 30,4 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[3] Répartition des élèves selon la classe de début d'apprentissage d'anglais en 2004 et 2010 (%)

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

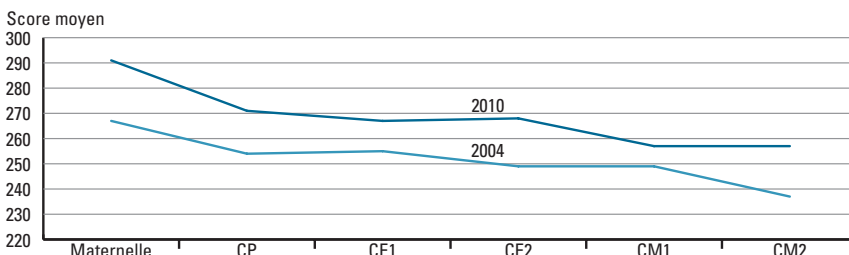
	Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2004	3,7	5,6	12,7	20,9	49,4	7,7
2010	5,6	12,4	26,6	46,1	7,6	1,7

Lecture : En 2010, 46,1 % des élèves évalués ont débuté l'apprentissage de l'anglais en CE2 contre 20,9 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[4] Score en compréhension de l'oral en anglais selon la classe de début d'apprentissage

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - Le score moyen des élèves ayant commencé l'apprentissage de l'anglais en CE2 a augmenté entre 2004 et 2010, passant de 249 à 268.

Présentation

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2010, de l'évaluation de 2004 portant sur les langues vivantes (anglais, espagnol et allemand), permet de comparer les performances des élèves de fin de collège à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution. L'évaluation a été proposée dans trois activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Les compétences propres à l'expression orale n'ont pas été évaluées. On présente ici deux aspects des résultats obtenus pour l'anglais, langue la plus enseignée en fin de collège [1].

En compréhension de l'oral, les performances des élèves ont diminué, avec un score moyen inférieur de 14 points entre 2004 et 2010 [1]. En 2010, la part des élèves situés dans les niveaux les plus faibles (groupes 0 et 1) augmente, passant de 15,0 % à 20,4 % ; à l'autre extrémité de l'échelle, la part des élèves dans les niveaux les plus élevés (groupes 4 et 5) diminue de manière significative, évoluant de 23,9 % à 15,7 %.

En compréhension de l'écrit, le score moyen est stable mais l'écart s'accroît entre les plus faibles et les plus performants : la part des élèves augmente dans les groupes de niveau faible (groupes 0 et 1), passant de 15,0 % à 22,1 %, ainsi que dans le groupe 5 (de 10,0 % en 2004 à 14,3 % en 2010) [2].

Les élèves de troisième de 2010 ont commencé plus tôt l'apprentissage de l'anglais : plus de 44 % d'entre eux l'ont débuté en CE2 ou avant contre un peu moins de 18 % des élèves de 2004 [3]. Plus cet apprentissage a débuté tôt, meilleures sont les performances en fin de troisième. Cependant, la situation diffère selon l'activité langagière.

En compréhension de l'oral, pour une même classe de début d'apprentissage, les élèves de troisième de 2010 ont de moins bonnes performances que les élèves de 2004 malgré un apprentissage plus précoce [4].

En compréhension de l'écrit, l'écart entre les deux cohortes est moins important : le fait que les élèves de troisième de 2010 aient bénéficié d'un apprentissage plus précoce semble avoir permis de limiter la baisse du score moyen entre 2004 et 2010.

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée a pour objectif d'évaluer des compétences en anglais attendues en fin de collège. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : compétences générales (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire, géographie et éducation civique (2006), sciences (2007) et mathématiques (2008).

Les situations d'évaluation

L'évaluation menée en 2010 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2004, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 291 questions ou items dont 117 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2004.

Les groupes et l'échelle de performance

En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes 0 et 1). Le groupe 0 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2004 et de 2010, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'échantillon

En 2010, 217 classes de 3^e ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale. Cela représente environ 5 300 élèves. Les réponses de 4 195 élèves ont pu être analysées dans les 197 classes répondantes.

 Sources : MEN-MESR DEPP

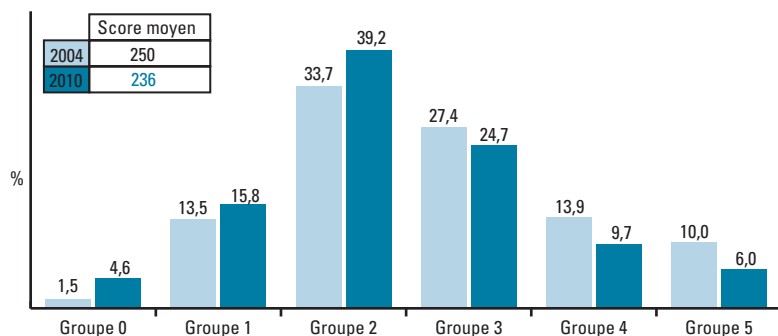
Enquêtes Cedre, Compétences en anglais en fin de collège 2004/2010.

Pour en savoir plus

Note d'Information, 12.05 « Les compétences des élèves en compréhension des langues vivantes étrangères en fin de collège ».

[1] Évolution du score moyen en compréhension de l'oral en anglais et répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et 2010

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

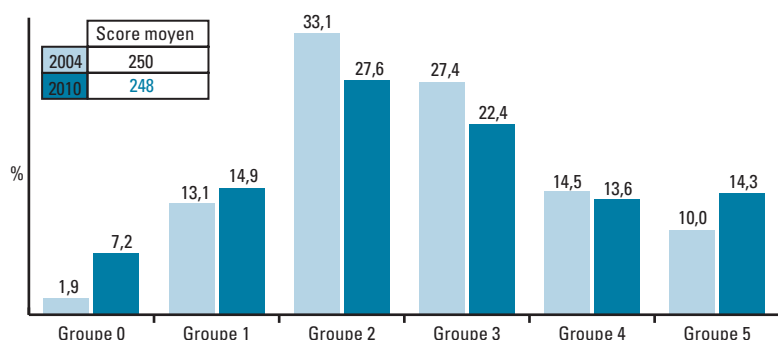


Lecture - En 2010, 24,7 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 27,4 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[2] Évolution du score moyen en compréhension de l'écrit en anglais et répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et 2010

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - En 2010, 22,4 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 27,4 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[3] Répartition des élèves selon la classe de début d'apprentissage de l'anglais en 2004 et 2010 (%)

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

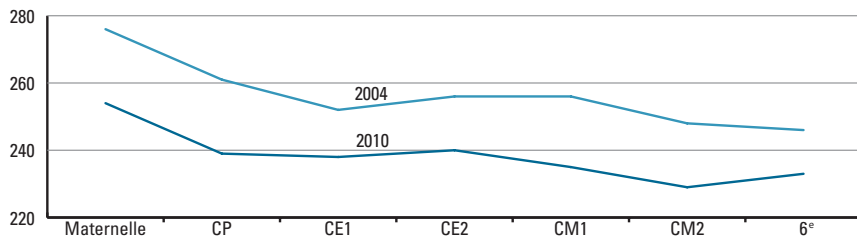
	Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^e
2004	1,7	2,3	6,5	7,1	14,6	34,8	33
2010	2,9	4,9	11,5	25,0	22,3	17,6	15,8

Lecture - En 2010, 25 % des élèves évalués ont débuté l'apprentissage de l'anglais en CE2 contre 7,1 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[4] Score en compréhension de l'oral en anglais selon la classe de début d'apprentissage

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - Le score moyen des élèves ayant commencé l'apprentissage de l'anglais en CE2 a diminué entre 2004 et 2010, passant de 256 à 240.

Présentation

En 2011, près de 750 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *Journée défense et citoyenneté (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.*

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en-deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés [1].

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,8 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,8 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,6 %) ont un niveau lexical correct, mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,3 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,3 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 70,0 % de la population totale.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles [1]. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c [2].

Les résultats varient sensiblement selon les académies [3]. En France métropolitaine, dix-huit académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté allant de 6,9 % à 10 %. Sept académies ont un taux compris entre 10 % et 12 %. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 13,3 %. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 50 % en Guyane et 70 % à Mayotte.

Définitions

Champ

Jeunes françaises et français ayant participé à la *Journée défense et citoyenneté (JDC ex-JAPD) en 2011 en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte.*

Procédures de passation

À partir de 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Épreuves

Les épreuves de la *Journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Comparaisons académiques

Les informations recueillies permettent de fournir des indications régionales, mais les comparaisons entre régions doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une région à l'autre. De plus, les jeunes participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains jeunes, en proportion variable selon les régions, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

Sources :

Ministère de la défense et des anciens combattants, DSN et MEN-MESR DEPP.

① Pour en savoir plus

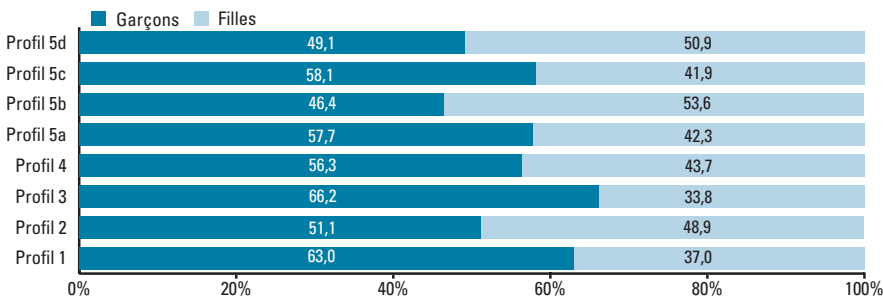
- Note d'Information, 11.28.

[1] Les profils de lecteurs (JDC 2011) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	67,2	72,8	70,0	Lecteurs efficaces 80,3
5c	+	-	+	11,7	8,9	10,3	
5b	+	+	-	6,2	7,5	6,8	Lecteurs médiocres 9,3
5a	+	-	-	2,9	2,2	2,5	
4	-	+	+	3,5	2,8	3,2	Très faibles capacités de lecture 5,6
3	-	-	+	3,1	1,7	2,4	
2	-	+	-	2,0	2,0	2,0	Difficultés sévères 4,8
1	-	-	-	3,5	2,1	2,8	

Lecture - La combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants..

[2] Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe (%) (JDC 2011) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



[3] Répartition des lecteurs selon l'académie (%) (JDC 2011)

	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Aix-Marseille	8,9	4,3	4,5	10,8	80,3
Amiens	13,3	5,8	7,6	9,8	76,9
Besançon	8,9	3,8	5,1	9,2	82,0
Bordeaux	8,6	3,6	5,0	8,4	83,0
Caen	10,3	4,2	6,1	8,0	81,7
Clermont-Ferrand	8,9	4,1	4,9	8,6	82,5
Corse	7,9	3,8	4,1	10,8	81,3
Créteil	11,2	5,0	6,2	10,4	78,3
Dijon	9,8	4,0	5,8	7,8	82,4
Grenoble	7,3	3,2	4,2	8,8	83,9
Lille	11,6	5,5	6,1	10,8	77,5
Limoges	10,2	4,7	5,5	7,9	81,9
Lyon	7,0	3,0	3,9	8,7	84,3
Montpellier	8,2	3,9	4,3	9,8	82,0
Nancy-Metz	10,0	4,3	5,7	8,8	81,2
Nantes	8,5	3,7	4,8	9,9	81,6
Nice	6,9	3,1	3,9	8,7	84,4
Orléans-Tours	10,2	4,6	5,6	9,1	80,7
Paris	7,0	3,1	4,0	5,9	87,0
Poitiers	10,3	4,7	5,7	9,2	80,5
Reims	11,8	5,2	6,6	9,8	78,5
Rennes	7,3	3,1	4,2	8,6	84,1
Rouen	10,0	4,6	5,4	10,6	79,4
Strasbourg	9,4	4,1	5,3	9,9	80,7
Toulouse	8,6	3,9	4,7	8,0	83,4
Versailles	7,8	3,4	4,4	7,8	84,5
Guadeloupe	34,4	20,1	14,3	16,2	49,4
Guyane	50,0	28,7	21,3	11,5	38,5
Martinique	30,5	17,1	13,4	16,2	53,3
Mayotte	70,4	44,3	26,1	9,8	19,8
La Réunion	28,7	15,5	13,2	13,5	57,8
Total	10,4	4,8	5,6	9,3	80,3

Présentation

L'évolution du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère de l'éducation nationale (MEN) est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, l'accès progresse lentement, de 10 % à la fin des années cinquante, à 35 % au début des années quatre-vingt. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63 %.

La rentrée 2010 marque sans doute l'entrée dans une nouvelle phase : le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le MEN a fortement augmenté, pour atteindre 71,5 % en 2010 et 77,5 % en 2011 (38,3 % pour la filière générale, 16,4 % pour la filière technologique et 22,8 % pour la filière professionnelle) [2]. Cette augmentation est principalement due à la voie professionnelle qui est en période de réforme : à la rentrée 2011, comme en 2010, accèdent en terminale professionnelle, à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP, suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans pour une partie d'entre eux) et les élèves issus du nouveau cursus (baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième). Ainsi, le taux d'accès au niveau IV de la voie professionnelle augmente de 11,7 points entre 2009 et 2011 et dépasse celui de la voie technologique.

La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 87,3 % en 2011, soit 16,1 points au-dessus de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le taux d'accès des filles s'établit à 80,1 %, contre 75,2 % pour les garçons, pour les formations sous statut scolaire assurées par le MEN [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (11,3 points) que des séries technologiques (2,3 points). Les voies de formation professionnelles sont nettement plus fréquentées par les garçons que par les filles. Pour l'ensemble des voies de formation, les filles accèdent à peine plus que les garçons au niveau du baccalauréat en 2011 (+ 0,6 point) alors que l'écart était notable jusqu'en 2010 : les garçons ont beaucoup plus profité que les filles des effets de la réforme de la voie professionnelle, leur taux d'accès dans cette filière (toutes voies confondues) ayant augmenté de près de 9 points contre 4 pour les filles.

Définitions

Niveau IV de formation

Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation (MEN) et celui en charge de l'agriculture (MAAF) offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Taux d'accès d'une génération au niveau IV de formation

Il rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées. Pour une génération (enfants nés une année donnée), on fait la somme des taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives. La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

Taux d'accès conjoncturel au niveau IV de formation

Le taux d'accès conjoncturel est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés une année donnée. Il est obtenu en faisant la somme des différents taux par âge observés l'année donnée.

Données démographiques

La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2012, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2008, et des estimations pour 2009 à 2011.

Avertissement

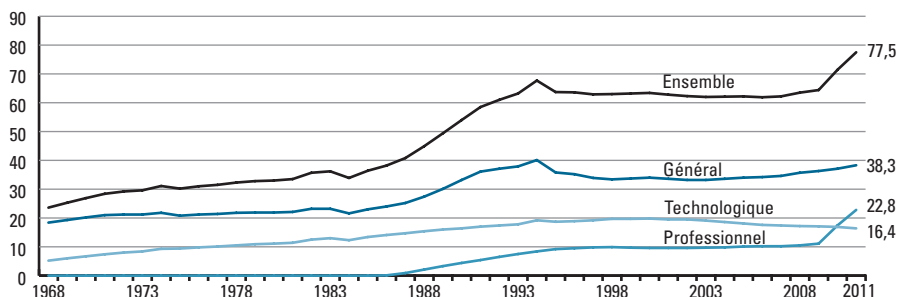
La DEPP établit chaque année une estimation de l'accès au niveau IV en apprentissage pour la dernière rentrée. Or, la rénovation de la voie professionnelle perturbe encore en 2011 les flux vers ce niveau et la projection de la DEPP risque d'être sous-estimée.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- MEN DEPP/Système d'information Scolarité et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MEN DEPP/Système d'information sur les apprentis (Sifa).
- MAAF/Système d'information Safran, traitements DEPP.
- MEN-Insee/Estimations démographiques.

[1] Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation (%)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 1995, MEN - scolaire, Public + Privé)



[2] Calendrier d'accès au niveau IV de formation (France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total entrants MEN-scolaire
1979 :	entrants	11 100												(1) 492 900
796 893	%	1,5												61,9
1980 :	entrants	31 600	10 400											(1) 512 800
839 985	%	3,9	1,3											61,1
1981 :	entrants	81 100	30 100	9 800										(1) 511 700
838 379	%	9,8	3,7	1,2										61,0
1982 :	entrants	146 600	78 700	27 600	9 500									(1) 505 500
826 618	%	17,7	9,5	3,4	1,2									61,0
1983 :	entrants	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200								(1) 481 000
779 372	%	28,5	17,3	9,3	3,2	1,1								61,5
1984 :	entrants	17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000							490 600
794 782	%	2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0							61,4
1985 :	entrants		18 400	235 000	143 400	72 500	24 400	7 700						501 400
809 676	%		2,3	28,8	17,5	8,8	3,0	0,9						61,3
1986 :	entrants			18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	7 100					508 700
828 337	%			2,2	29,0	17,3	8,7	2,8	0,8					60,8
1987 :	entrants				17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200				507 300
823 690	%				2,1	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9				61,1
1988 :	entrants					17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800			511 300
834 877	%					2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8			60,9
1989 :	entrants						17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600		509 700
832 926	%						2,1	30,7	17,0	8,0	2,5	1,0		61,3
1990 :	entrants							17 400	260 700	141 400	65 000	21 500	6 900	512 900
828 236	%							2,1	31,3	17,0	7,8	2,6	0,8	61,6
1991 :	entrants								17 800	267 700	139 400	71 800	17 900	(2) 521 500
812 219	%								2,2	32,5	16,9	8,7	2,2	63,3
1992 :	entrants									18 200	270 700	157 100	64 600	(2) 535 400
800 588	%									2,2	33,4	19,4	8,0	66,0
1993 :	entrants										18 700	284 600	170 100	
766 045	%										2,4	37,0	22,1	
1994 :	entrants											19 600	323 000	
769 921	%											2,5	41,8	
1995 :	entrants												20 800	
792 001	%												2,6	
MEN-scolaire (3)														
Total entrants		510 800	502 100	502 700	509 200	514 900	521 500	517 900	517 800	521 600	520 900	562 200	603 300	
Taux d'accès		63,4	62,8	62,3	62,0	62,1	62,2	61,9	62,1	63,1	63,9	71,2	77,5	
Taux d'accès (toutes formations)		69,8	69,1	68,5	68,2	68,2	68,6	68,8	69,1	70,3	71,7	79,1	87,3 (4)	

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac avant la rentrée 2000.

(2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1979.

(4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture - Le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,3%. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : 2,1 + 31,3 + 17,0 + 7,8 + 2,6 + 0,8 = 61,3). Le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) en 2010 est de 71,2%. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : 1,0 + 2,6 + 8,7 + 19,4 + 37,0 + 2,5 = 71,2).

[3] Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Type de formation	Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
Général	44,1	32,8	38,3	44,3	33,0	38,5
Technologique	17,6	15,3	16,4	18,3	16,0	17,1
Professionnel	18,4	27,1	22,8	(1) 25,0	(1) 37,9	(1) 31,6
Ensemble	80,1	75,2	77,5	(1) 87,6	(1) 87,0	(1) 87,3

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Présentation

Toutes séries confondues, 780 500 candidats se sont présentés à la session 2012 de l'examen du diplôme national du brevet (DNB) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer y compris Mayotte ; parmi eux, 659 500 ont été admis, selon les résultats provisoires [1]. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 84,5 %. Il serait en hausse par rapport à la session 2011 (+ 1,1 point).

La série collège, très largement majoritaire, rassemble 90 % des élèves présentés, la série technologique 4 % et la série professionnelle 6 %. Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (86,0 %), devant la série technologique (78,6 %) et la série professionnelle (65,7 %). Par rapport à la session 2011, les résultats de la série collège sont en hausse (+ 1,6 point). En revanche, ceux des séries technologique et professionnelle sont en baisse, respectivement de 1,2 et 1 point ; en l'espace de six sessions, la série professionnelle perd ainsi 8 points. Les écarts entre les séries continuent de s'accroître, passant de 17,8 à 20,3 points.

Dans la série collège, 88,8 % des filles et 83,2 % des garçons ont réussi lors de la session 2012, soit un écart de 5,6 points. Dans une moindre mesure, cet écart en faveur des filles est visible également dans les séries technologique (4,1 points) et professionnelle (1,3 point). En France métropolitaine, les résultats restent très hétérogènes selon les académies et des écarts importants persistent lors de cette session : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 81,1 % pour l'académie de Créteil, à 90,2 % pour celle de Rennes, soit une différence de 9,1 points, au lieu de 10,1 points à la session précédente [2]. Les écarts entre les académies extrêmes sont par ailleurs plus élevés dans la série professionnelle (45,6 points) ou technologique (31,8 points) que dans la série collège (9,6 points). Dans les DOM, les résultats restent généralement inférieurs à ceux observés en France métropolitaine, excepté pour la série professionnelle. Dans les séries collège et technologique, la proportion de lauréats est en hausse, et atteint respectivement 78,7 % et 67,9 %. Dans la série professionnelle, les résultats diminuent légèrement et atteignent 69,7 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 69,5 % pour Mayotte, à 82,5 % pour La Réunion. Pour l'ensemble des DOM, il atteint 77,7 %, en augmentation par rapport à la session 2011.

Définitions

Champ

Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte. Résultats provisoires (session de juin 2012).

Diplôme national du brevet (DNB)

Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant de l'enseignement agricole.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 61 sur les résultats au DNB auprès des inspections académiques ou des rectorats, juillet 2012.

[1] Taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe et la série, session 2012 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Garçons	347 279	83,2	16 990	77,0	28 783	65,2	393 052	320 697	81,6
Filles	357 156	88,8	10 615	81,1	19 711	66,5	387 482	338 839	87,4
Ensemble	704 435	86,0	27 605	78,6	48 494	65,7	780 534	659 536	84,5

[2] Les résultats au diplôme national du brevet par académie, session 2012 (résultats provisoires)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Aix-Marseille	29 731	83,7	751	72,2	2 485	62,5	32 967	26 991	81,9
Amiens	21 268	83,9	1 136	78,9	737	59,4	23 141	19 187	82,9
Besançon	12 362	86,7	1 196	75,2	197	69,5	13 755	11 758	85,5
Bordeaux	32 363	87,7	1 244	86,4	2 680	74,4	36 287	31 446	86,7
Caen	15 675	85,8	1 386	74,1	817	65,4	17 878	15 006	83,9
Clermont-Ferrand	12 938	88,3	315	71,1	1 461	60,7	14 714	12 530	85,2
Corse	2 706	87,4	43	ns	159	88,7	2 908	2 540	87,3
Créteil	47 373	82,4	204	75,0	2 931	61,0	50 508	40 975	81,1
Dijon	16 500	83,0	1 411	73,1	298	61,4	18 209	14 904	81,8
Grenoble	35 535	87,8	1 418	78,1	2 891	65,0	39 844	34 182	85,8
Lille	45 307	85,7	1 251	83,9	3 639	60,4	50 197	42 069	83,8
Limoges	6 640	86,0	473	75,1	513	43,1	7 626	6 286	82,4
Lyon	33 999	88,2	1 235	85,0	1 733	85,1	36 967	32 520	88,0
Montpellier	27 153	84,5	1 233	80,9	2 153	73,4	30 539	25 516	83,6
Nancy-Metz	23 993	83,6	2 169	79,7	489	50,3	26 651	22 022	82,6
Nantes	39 118	88,8	2 290	73,3	4 148	68,1	45 556	39 234	86,1
Nice	22 743	84,3	139	55,4	2 056	53,5	24 938	20 358	81,6
Orléans-Tours	26 705	84,4	1 334	77,1	1 586	61,9	29 625	24 542	82,8
Paris	19 898	86,7	42	ns	1 257	52,6	21 197	17 925	84,6
Poitiers	17 114	86,8	1 251	77,1	1 799	67,7	20 164	17 045	84,5
Reims	13 853	83,7	856	78,7	1 003	70,4	15 712	12 979	82,6
Rennes	34 672	92,0	2 598	87,2	2 595	70,1	39 865	35 968	90,2
Rouen	21 280	87,0	557	86,5	1 501	69,3	23 338	20 029	85,8
Strasbourg	19 765	87,0	488	66,0	822	71,9	21 075	18 102	85,9
Toulouse	28 917	88,8	1 355	82,5	2 190	72,3	32 462	28 372	87,4
Versailles	65 279	87,7	996	74,5	2 817	57,8	69 092	59 599	86,3
France métropolitaine	672 887	84,7	27 371	78,7	44 957	65,4	745 215	632 085	84,8
Guadeloupe	6 496	78,2	ns	ns	728	54,5	7 225	5 475	75,8
Guyane	3 384	75,1	201	67,2	202	55,3	3 787	2 789	73,6
Martinique	4 986	78,8	32	ns	329	60,8	5 347	4 150	77,6
Mayotte	4 601	69,7	-	-	41	ns	4 642	3 224	69,5
La Réunion	12 081	83,4	-	-	2 237	77,6	14 318	11 813	82,5
DOM	31 548	78,7	234	67,9	3 537	69,7	35 319	27 451	77,7
Ensemble	704 435	86,0	27 605	78,6	48 494	65,7	780 534	659 536	84,5

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), avec 764 600 candidats présents et 637 600 admis, le taux de réussite au diplôme national du brevet 2011 s'établit à 83,4 %. Pour la cinquième année consécutive, il dépasse la barre des 80 % [1]. Entre les sessions des années 1995 à 2000, après une nette amélioration (plus de 4 points), le taux de succès a plafonné jusqu'en 2006, autour de 79 %.

À la session 2011, 90 % des candidats se sont inscrits à la série collège. Avec une proportion de lauréats égale à 84,5 %, elle arrive toujours en tête, devant la série technologique (79,8 %) et assez loin de la série professionnelle (66,7 %). Alors que dans les séries collège et technologique, le taux de réussite se stabilise, les résultats dans la série professionnelle sont en baisse depuis 2007 et perdent plus de 7 points en l'espace de cinq sessions. Comme les années passées, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le brevet. La série collège montre les différences les plus importantes, avec 5,5 points d'écart, contre 3,1 points pour la série technologique et 1,4 point pour la série professionnelle.

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans. Du fait de parcours scolaires plus lents, il est de 16 ans dans les séries technologique et professionnelle [2]. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats ayant un an d'avance est reçue, contre deux sur trois parmi les candidats ayant un an de retard.

Globalement, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 95,1 % et 92,1 %) que ceux de professions intermédiaires (88,9 %) ou d'employés (82,6 %) [3]. Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe.

Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux qui ont les taux les plus faibles (moins de 79 %). Toutes séries confondues, près de trente points séparent les valeurs extrêmes : les chances de réussite varient ainsi de 67,9 % chez les enfants d'inactifs, à 96,6 % chez les enfants de professeurs.

Définitions

Champ

Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte.

Série du DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant des établissements agricoles.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2011, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1996. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1996, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1996.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		1992 (1)	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte
Série collège	Garçons	75,1	nd	nd	76,2	75,6	79,0	79,7	80,3	81,5	81,8	81,7
	Filles	77,8	nd	nd	82,9	82,4	85,5	86,3	86,9	87,4	87,3	87,2
	Ensemble	76,5	75,3	78,4	79,7	79,1	82,3	83,1	83,6	84,5	84,6	84,5
Série technologique	Garçons	66,2	nd	nd	76,1	76,2	79,0	77,6	80,8	78,2	78,6	78,6
	Filles	67,9	nd	nd	79,8	79,3	83,3	81,7	84,3	82,1	81,7	81,7
	Ensemble	66,8	65,2	73,4	77,5	77,3	80,6	79,2	82,1	79,6	79,8	79,8
Série professionnelle	Garçons	53,4	nd	nd	71,1	74,3	73,9	69,3	68,1	67,6	66,1	66,1
	Filles	54,6	nd	nd	72,3	73,4	73,4	69,3	67,9	68,3	67,6	67,6
	Ensemble	53,9	59,8	73,6	71,7	73,9	73,7	69,3	68,0	67,9	66,7	66,7
Total	Garçons	73,0	nd	nd	75,9	75,5	78,7	78,9	79,5	80,5	80,7	80,6
	Filles	76,3	nd	nd	82,3	81,8	84,7	85,2	85,9	86,4	86,2	86,2
	Ensemble	74,7	73,5	77,9	79,1	78,7	81,7	82,1	82,7	83,5	83,4	83,4

(1) Le champ est restreint aux candidats en classe de troisième, en France métropolitaine.

[2] Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	772	97,6	2	50,0	6	66,7	780	97,0
14 ans	24 950	98,5	21	87,5	10	90,9	24 981	98,5
15 ans	469 203	91,0	6 931	86,9	4 303	82,0	480 437	90,8
16 ans	82 188	60,8	17 205	79,4	14 737	71,5	114 130	64,3
17 ans	6 746	50,7	3 000	72,6	5 300	54,7	15 046	55,5
18 ans	427	43,5	193	56,8	854	43,9	1 474	45,1
19 ans	59	43,7	37	49,3	181	42,6	277	43,6
20-24 ans	20	22,7	37	38,1	165	48,8	222	42,4
25 ans ou plus	24	27,9	119	56,4	150	56,6	293	52,1
Ensemble	584 389	84,5	27 545	79,8	25 706	66,7	637 640	83,4
<i>dont filles</i>	<i>306 497</i>	<i>87,2</i>	<i>10 658</i>	<i>81,7</i>	<i>10 960</i>	<i>67,6</i>	<i>328 105</i>	<i>86,2</i>

[3] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	13 189	93,0	1 123	88,4	475	78,4	14 787	92,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	55 439	87,1	2 439	81,8	2 060	71,6	59 938	86,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	137 334	95,4	1 471	85,3	1 388	77,3	140 193	95,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>19 957</i>	<i>96,9</i>	<i>111</i>	<i>85,4</i>	<i>120</i>	<i>75,9</i>	<i>20 188</i>	<i>96,6</i>
Professions intermédiaires	92 709	89,5	2 709	84,0	2 575	74,7	97 993	88,9
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>6 354</i>	<i>95,5</i>	<i>89</i>	<i>84,0</i>	<i>88</i>	<i>80,0</i>	<i>6 531</i>	<i>95,1</i>
Employés	111 140	83,4	5 565	81,3	5 464	70,3	122 169	82,6
Ouvriers	115 983	77,7	8 610	79,9	7 492	66,3	132 085	77,1
Retraités	8 073	79,3	406	79,1	413	64,6	8 892	78,5
Inactifs	37 031	68,5	2 774	71,1	3 439	60,1	43 244	67,9
Indéterminé	13 491	69,1	2 448	74,5	2 400	54,8	18 339	67,4
Ensemble	584 389	84,5	27 545	79,8	25 706	66,7	637 640	83,4

Présentation

Avec 664 600 candidats et 569 400 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat 2011 atteint 85,7 % [1]. Par rapport à la session 2010, il augmente dans les voies générale (88,3 %) et technologique (82,3 %), tandis qu'il est en recul dans la voie professionnelle (84,0 %).

La série S se démarque des autres séries générales par son plus fort taux de réussite (3,7 points au-dessus de la série L, 1,7 point au-dessus de la série ES). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, Hôtellerie et STL sont les plus élevés. Le taux de réussite des spécialités des services du baccalauréat professionnel dépasse de 2,4 points celui des spécialités de la production.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 3,9 points dans le professionnel, de 3 points dans le général et le technologique. L'écart est particulièrement important dans la série générale L (+ 4,2 points), dans les séries technologiques ST1 (+ 7,2 points) et Hôtellerie (+ 4 points), et dans les spécialités professionnelles de la production (+ 5 points). La série STAV est la seule où les garçons réussissent presque aussi bien que les filles (+ 0,4 point en faveur des filles).

Depuis 1995, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, le taux de réussite a gagné 13,2 points dans la voie générale en progressant régulièrement jusqu'en 2009 [2]. L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S (+ 11 points) que pour les séries ES (+ 14,8 points) et L (+ 14,5 points), même si cette dernière série a perdu 26 000 bacheliers sur la période. Le taux de réussite de la voie technologique a connu une progression plus faible (+ 7 points), surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite a fortement augmenté, notamment en 2009, suite à l'instauration d'une « épreuve de contrôle ». Cette évolution est un peu plus marquée dans le secteur de la production que dans celui des services. Le nombre de bacheliers professionnels a plus que doublé depuis 1995 avec, notamment, la généralisation de la réforme de la voie professionnelle. À la session 2011, pour 100 bacheliers, on compte 50 généralistes, 23 technologiques et 27 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle sous l'effet de l'instauration d'une « épreuve de contrôle » et de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (voir définitions).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

Définitions

Les trois voies ou filières du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

-STI : Sciences et technologies industrielles.

-STL : Sciences et technologies de laboratoire.

-STG : Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007.

-ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

-STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

-TMD : Techniques de la musique et de la danse.

-Hôtellerie.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une voie de poursuite d'études pour les jeunes titulaires d'un BEP ou d'un CAP. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus de trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités » qui peuvent être regroupées en « spécialités de la production » et « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10, 08.19 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la réussite au baccalauréat depuis 1995

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

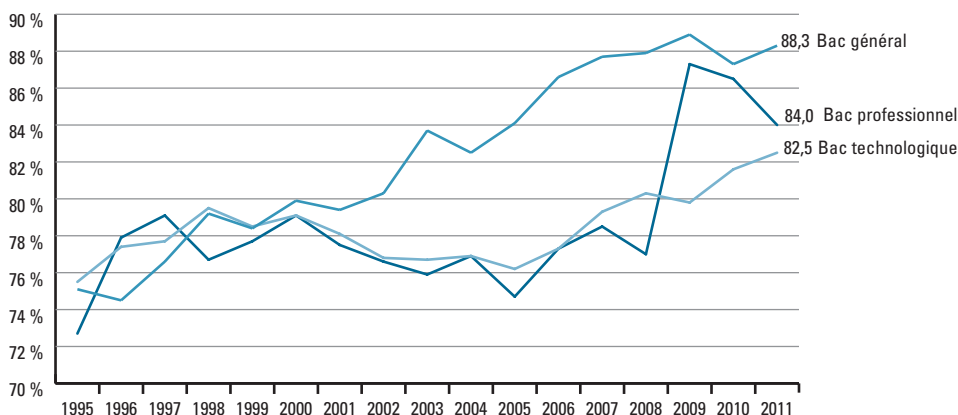
Séries	1995		2000		2005		2009		2010	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
L	71 460	71,3	59 642	80,2	49 434	81,9	47 765	87,2	45 692	85,1
ES	76 555	73,0	75 299	78,2	86 201	84,2	90 466	88,6	88 220	86,1
S	139 031	78,5	136 214	80,7	136 877	84,8	148 531	89,6	145 839	88,7
Bac général	287 046	75,1	271 155	79,9	272 512	84,1	286 762	88,9	279 751	87,3
STI (1)	36 364	67,2	36 940	75,8	34 567	76,4	30 281	78,8	30 022	80,0
STL	4 840	74,6	6 327	81,8	6 426	83,2	6 976	86,7	6 851	87,1
STT/STG	78 896	80,5	82 221	80,5	73 565	75,1	67 918	81,3	68 043	83,8
SMS/ST2S	13 337	73,3	18 469	79,4	18 689	76,6	18 542	74,1	20 622	76,1
Hôtellerie	2 284	81,5	2 623	89,0	2 201	86,8	2 533	88,4	2 578	89,8
TMD	299	92,3	370	85,1	273	89,8	304	92,1	311	94,5
STAE/STPA/STAV	2 247	69,1	5 828	73,9	5 107	78,0	5 048	75,4	5 004	74,5
Bac technologique	138 267	75,5	152 778	79,1	140 828	76,2	131 602	79,8	133 431	81,6
Production	26 218	69,3	42 029	78,5	43 586	75,6	52 845	87,1	52 951	85,6
Services	40 878	75,0	50 588	79,7	49 682	73,8	67 883	87,5	65 635	87,3
Bac professionnel	67 096	72,7	92 617	79,1	93 268	74,7	120 728	87,3	118 586	86,5
Ensemble	492 409	74,9	516 550	79,5	506 608	79,9	539 092	86,2	531 768	85,6

Séries (suite)	2011 hors Mayotte		2011 y compris Mayotte					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis			Taux de réussite (%)		
			Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
L	45 341	85,8	9 383	36 152	45 535	82,4	86,6	85,7
ES	92 579	87,8	35 195	57 661	92 856	85,2	89,3	87,7
S	145 201	89,5	78 111	67 319	145 430	87,8	91,4	89,4
Bac général	283 121	88,3	122 689	161 132	283 821	86,6	89,6	88,3
STI (1)	28 191	80,4	25 014	3 203	28 217	79,6	86,8	80,4
STL	6 508	87,2	2 807	3 701	6 508	85,9	88,2	87,2
STT/STG	64 501	83,6	27 851	37 185	65 036	81,3	84,9	83,3
SMS/ST2S	21 565	80,7	1 508	20 136	21 644	78,9	80,7	80,6
Hôtellerie	2 539	88,5	1 354	1 185	2 539	86,7	90,7	88,5
TMD	288	94,1	135	153	288	92,5	95,6	94,1
STAE/STPA/STAV	5 240	79,9	2 978	2 262	5 240	79,7	80,1	79,9
Bac technologique	128 832	82,5	61 647	67 825	129 472	80,8	83,8	82,3
Production	64 834	82,6	57 553	7 375	64 928	82,0	87,0	82,6
Services	90 668	85,1	29 846	61 289	91 135	82,8	86,1	85,0
Bac professionnel	155 502	84,0	87 399	68 664	156 063	82,3	86,2	84,0
Ensemble	567 455	85,7	271 735	297 621	569 356	83,8	87,4	85,7

(1) Y compris les spécialités « Arts appliqués » et « Génie optique », séries à part entière avant 1999.

[2] Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), avec 664 600 candidats et 569 400 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2011 est de 85,7 % [1]. Il est stable par rapport à la session 2010 (+ 0,1 point).

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (87,5 % contre 83,9 % tous baccalauréats confondus). À champ constant (c'est-à-dire hors Mayotte), l'écart entre filles et garçons s'amplifie par rapport à 2010 dans les trois voies. Il reste le plus important dans la voie professionnelle : 4 points en 2011 contre 3,6 en 2010. Dans la voie technologique, il augmente fortement : 3,1 points en 2011 contre 2,3 en 2010. L'évolution est plus modérée pour le baccalauréat général : 2,9 points en 2011 contre 2,4 en 2010.

La réforme de la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, a pour effet de rajeunir la population des candidats et donc des bacheliers de cette voie, même s'ils sont en moyenne plus âgés que les autres bacheliers [2]. Les âges les plus fréquents sont 19 et 20 ans pour les bacheliers professionnels en 2011. Comme pour les bacheliers généraux, l'âge le plus fréquent est 18 ans pour les bacheliers technologiques, qui sont néanmoins presque aussi nombreux à être âgés de 19 ans.

Le taux de réussite des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants d'agriculteurs exploitants [3]. Le taux de réussite des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures reste toujours en tête pour le baccalauréat général. Pour les baccalauréats technologique et professionnel, celui des enfants d'agriculteurs est le plus élevé. C'est au baccalauréat général que l'écart de taux de réussite entre les enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et ceux d'ouvriers est le plus important : 9,5 points. Il diminue de 1,1 point par rapport à l'année passée. À l'inverse, l'écart entre ces deux classes sociales est minimal au baccalauréat professionnel (5,2 points), et augmente fortement par rapport à 2010 (+ 2,1 points à champ constant), conséquence d'une baisse du taux de réussite plus marquée chez les enfants d'ouvriers (- 3,6 points) que chez les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (- 1,5 point).

Définitions

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2011, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1993. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1993, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1993.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10, 08.19 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte
Baccalauréat général													
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,5	86,5	87,2	85,9	86,7	86,6
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	87,0	88,6	89,0	90,2	88,3	89,6	89,6
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	86,6	87,7	87,9	88,9	87,3	88,3	88,3
Baccalauréat technologique													
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	74,8	79,1	78,2	79,1	80,4	80,9	80,8
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	79,7	79,5	82,4	80,5	82,7	84,0	83,8
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	77,3	79,3	80,3	79,8	81,6	82,5	82,3
Baccalauréat professionnel													
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	76,0	77,7	76,2	86,4	85,0	82,3	82,3
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	79,2	79,6	78,0	88,5	88,6	86,3	86,2
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	77,3	78,5	77,0	87,3	86,5	84,0	84,0
Tous baccalauréats													
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	80,2	82,1	81,5	84,8	84,2	83,9	83,8
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	83,7	84,6	85,3	87,4	86,9	87,5	87,4
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	82,1	83,4	83,5	86,2	85,6	85,7	85,7

[2] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'âge, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	643	96,5	16	80,0	4	80,0	663	95,9
17 ans	17 073	96,8	1 205	92,9	108	88,5	18 386	96,5
18 ans	197 146	92,7	53 313	89,1	14 502	84,6	264 961	91,5
19 ans	54 307	79,5	49 218	81,6	51 775	85,6	155 300	82,1
20 ans	12 047	69,2	19 360	74,9	52 771	84,6	84 178	79,7
21 ans	1 918	57,8	4 821	68,2	21 598	81,9	28 337	77,1
22 ans	413	49,8	1 051	60,2	7 101	78,6	8 565	73,8
23 ans	143	43,9	255	50,3	2 696	76,5	3 094	71,0
24 ans	41	31,5	96	42,3	1 275	76,9	1 412	70,1
25-29 ans	52	26,1	75	40,1	1 933	79,9	2 060	73,4
30 ans ou plus	38	22,6	62	44,3	2 300	86,2	2 400	80,6
Ensemble	283 821	88,3	129 472	82,3	156 063	84,0	569 356	85,7

[3] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'origine sociale, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 907	92,4	2 363	90,6	2 528	88,9	10 798	91,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	26 175	88,6	11 821	85,1	15 193	85,9	53 189	87,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	99 611	93,0	19 055	87,0	12 367	87,9	131 033	91,6
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>13 976</i>	<i>93,7</i>	<i>1 938</i>	<i>85,2</i>	<i>799</i>	<i>87,9</i>	<i>16 713</i>	<i>92,3</i>
Professions intermédiaires	46 276	89,4	19 438	85,0	13 880	86,2	79 594	87,7
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 533</i>	<i>92,7</i>	<i>942</i>	<i>87,3</i>	<i>433</i>	<i>86,3</i>	<i>5 908</i>	<i>91,3</i>
Employés	42 120	86,5	24 578	82,5	19 712	85,1	86 410	85,0
Ouvriers	32 051	83,5	25 816	81,4	40 083	82,7	97 950	82,6
Retraités	5 377	85,4	3 212	79,0	5 560	80,8	14 149	82,0
Autres personnes sans activité professionnelle	18 442	79,7	12 518	75,4	11 916	77,4	42 876	77,8
Indéterminé	7 862	76,6	10 671	77,3	34 824	84,4	53 357	81,7
Ensemble	283 821	88,3	129 472	82,3	156 063	84,0	569 356	85,7

Présentation

Les résultats de la session 2011 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 71,6 % dans une génération : 36,3 % dans une série générale, 16,2 % dans une série technologique, 19,1 % dans une série professionnelle [1]. Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels à partir de 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %, puis elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de la session de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle augmente de 6,5 points en 2011 avec l'arrivée des premiers bacheliers professionnels ayant suivi le cursus en trois ans qui s'ajoutent aux bacheliers passés par le cursus BEP suivi d'un baccalauréat en deux ans.

L'écart entre filles et garçons reste élevé, mais il s'amoindrit depuis 2000 pour atteindre 9,8 points en 2011.

Par ailleurs, les disparités géographiques d'accès au baccalauréat ont évolué [2]. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années quatre-vingt. Ensuite, et jusqu'en 2010, les académies de Paris, Rennes, Grenoble et de Versailles se sont progressivement installées en tête des académies les plus diplômées. En 2011, si on répartit les candidats selon leur lieu de scolarisation, les académies de Paris, Rennes, Dijon et Nice obtiennent les meilleurs résultats (respectivement 84,6 %, 81,3 %, 77,9 % et 77,2 %). À l'opposé, dans les académies de Corse et Lyon, à peine 65 % des jeunes d'une génération scolarisés dans l'académie obtiennent le baccalauréat. En répartissant les bacheliers selon leur lieu de résidence, les académies de Versailles, Rennes et Nice sont en tête. Par contre, la proportion de bacheliers parisiens dans une génération n'est alors plus que de 66,0 %, en-dessous de la valeur nationale, la capitale bénéficiant d'importantes migrations en provenance des académies voisines. Dans les académies de Créteil et Versailles, en considérant les bacheliers sur leur lieu de résidence, cette même proportion est alors, respectivement, de 71,6 % et 79,5 %.

Définitions

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes « Scolarisation » du tableau [2]). On peut aussi rapporter les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes « Résidence » du tableau [2]). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, deux phénomènes liés à l'âge des candidats au baccalauréat (autour de 18 ans) peuvent fragiliser les estimations (voir « Données démographiques »).

Données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2012 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2010 et 2011, et définitives pour la session 2009. Cependant à partir de 18 ans, les jeunes sont recensés à leur lieu de résidence et non plus au domicile de leurs parents. C'est également un âge où commencent les migrations vers les lieux de formation dans l'enseignement supérieur. Ces migrations peuvent entraîner une sous-estimation de ce calcul dans les académies accueillant beaucoup d'étudiants, à l'inverse il sera surestimé dans les académies de forte émigration. Les proportions de bacheliers dans une génération par académie doivent donc être utilisées avec prudence.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- MEN-Insee/Estimations démographiques.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10, 08.19 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la filière et le sexe (%)

(Public + Privé)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte							
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2006	2007	2008	2009	2010p	2011p
Bac général												
Garçons	26,5	26,3	26,5	27,8	27,3	27,7	29,0	29,1	30,7
Filles	39,1	38,9	39,2	39,8	40,3	39,7	40,8	40,1	42,2
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	33,7	33,7	33,6	34,8	34,5	36,3
Bac technologique												
Garçons	16,9	16,8	16,0	15,7	16,0	15,1	15,2	15,3	15,1
Filles	19,7	19,6	18,0	18,0	16,9	17,5	16,6	17,4	17,3
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,8	16,4	16,3	15,9	16,3	16,2
Bac professionnel												
Garçons	12,7	12,7	13,1	13,8	14,1	13,9	16,1	16,0	21,0
Filles	9,7	9,8	9,7	10,4	11,1	10,9	13,0	12,6	17,1
Ensemble	-	2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	12,1	12,6	12,4	14,6	14,3	19,1
Tous baccalauréats												
Garçons	56,9	56,0	55,8	55,6	57,3	57,4	56,7	60,3	60,4	66,8
Filles	69,1	68,4	68,3	67,0	68,2	68,3	68,2	70,4	70,1	76,6
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	62,6	62,7	62,3	65,2	65,1	71,6

[2] Proportion de bacheliers dans une génération selon les académies de résidence et de scolarisation (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Académies	2011p		2010p		2009	
	Scolarisation	Résidence	Scolarisation	Résidence	Scolarisation	Résidence
Aix-Marseille	67,3	65,7	64,2	62,3	64,5	61,9
Amiens	66,2	67,2	58,4	59,6	58,0	59,2
Besançon	73,1	73,0	65,7	65,5	65,5	65,5
Bordeaux	70,1	70,1	64,2	64,6	65,3	65,5
Caen	68,1	67,8	64,3	63,9	63,8	63,4
Clermont-Ferrand	70,4	71,1	62,4	62,9	63,8	64,1
Corse	64,7	64,7	60,3	60,3	60,5	61,6
Créteil	66,8	71,6	60,3	64,7	60,2	64,6
Dijon	77,9	75,3	65,4	63,9	65,4	63,9
Grenoble	70,6	70,5	70,8	70,5	69,4	69,3
Lille	70,1	69,7	61,2	60,8	61,1	60,8
Limoges	69,7	64,8	64,6	60,9	64,3	61,2
Lyon	65,0	65,5	61,9	62,3	63,0	63,1
Montpellier	71,6	72,6	62,8	63,7	61,6	63,4
Nancy-Metz	75,8	75,6	66,1	66,0	65,9	65,7
Nantes	72,8	73,1	67,5	67,7	67,5	67,6
Nice	77,2	78,6	65,5	66,9	64,4	66,0
Orléans-Tours	70,2	71,0	63,9	64,7	63,6	64,0
Paris	84,6	66,0	80,8	62,7	80,9	63,3
Poitiers	70,5	71,5	63,1	63,8	62,9	63,5
Reims	69,6	68,6	63,7	62,6	63,6	62,5
Rennes	81,3	80,3	73,1	72,4	72,9	72,1
Rouen	70,9	70,0	64,3	63,7	66,6	66,0
Strasbourg	72,8	72,9	64,4	64,5	64,6	64,7
Toulouse	70,7	71,1	62,5	62,9	63,2	63,5
Versailles	75,1	79,5	69,9	73,9	70,0	73,9
France métropolitaine	71,8	71,8	65,3	65,3	65,3	65,3
DOM (1)	68,7	68,7	60,9	60,9	63,2	63,2
France métr. + DOM	71,6	71,6	65,1	65,1	65,2	65,2

(1) Dans les DOM, le détail par académie n'est pas disponible.

Présentation

En 2011, 622 600 diplômes technologiques et professionnels ont été délivrés aux niveaux IV et V, dont 29 % en CAP, 20 % en BEP, 25 % en baccalauréat professionnel et 21 % en baccalauréat technologique [1]. Au cours des dix dernières années, la part des BEP a perdu 9,6 points, celle des baccalauréats professionnels en a gagné 11,9, tandis que celle des autres diplômes est restée stable. Cette évolution découle de la réforme de la voie professionnelle mise en place progressivement depuis 2008 : fermeture des BEP au profit du cursus baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième. Cette réforme vise à augmenter le nombre de diplômés au niveau IV qui passe ainsi de 38 % en 2000 à 50 % en 2011, entraînant mécaniquement la baisse des diplômés au niveau V (62 % en 2000, 50 % en 2011). Entre les deux dernières sessions, le nombre de CAP et de baccalauréats professionnels délivrés a augmenté (respectivement, + 24 500 et + 36 900), tandis que le nombre de BEP a diminué de 20 % (- 31 900). Sur les 125 500 BEP délivrés en 2011, les deux tiers ont été obtenus par des jeunes engagés dans la préparation au baccalauréat professionnel, ainsi que le prévoit la réforme (délivrance d'un diplôme intermédiaire).

Entre les sessions 2010 et 2011, le taux de réussite au CAP progresse de 1,3 point, tandis que la réussite au BEP baisse légèrement (- 0,3 point) [2]. Le taux de réussite aux mentions complémentaires de niveau V diminue de 2,1 points, et poursuit ainsi la baisse entamée en 2008. Les candidats aux diplômes de niveaux IV et V sont principalement des candidats sous statut scolaire, à l'exception de ceux qui se présentent au CAP (où les apprentis sont plus nombreux) et au brevet professionnel (ce diplôme ne se prépare pas par la voie scolaire) [3]. Le taux de réussite au diplôme varie selon le statut du candidat. Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux mentions complémentaires de niveau V (écart de 2,5 points au CAP, de 7,1 points aux mentions complémentaires). C'est l'inverse pour le BEP et le baccalauréat professionnel où l'écart de réussite est en faveur des apprentis.

Définitions

Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

Diplôme de niveau V

Diplôme de second cycle court professionnel, CAP et BEP pour l'essentiel.

Diplôme de niveau IV

Diplôme du type brevet professionnel ou baccalauréat.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC4

Mention complémentaire de niveau IV.

MC5

Mention complémentaire de niveau V.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

Bac techno

Baccalauréat technologique.

BP

Brevet professionnel.

BT

Brevet de technicien.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

 Pour en savoir plus

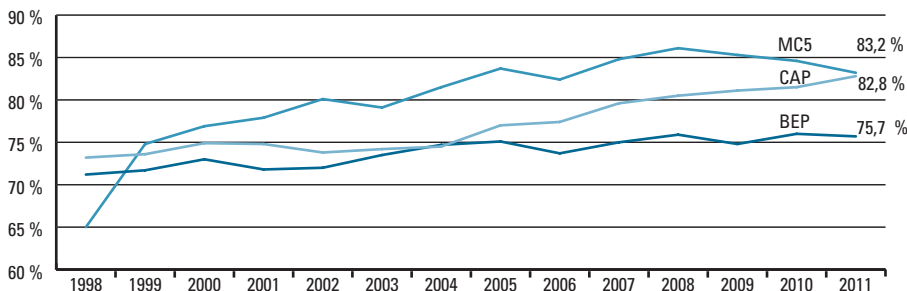
- Notes d'Information, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution du nombre de diplômes par niveau (France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP	BEP	MC5	Total	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	Total	
1990	273 237	161 140	9 518	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025	604 920
1995	265 730	188 531	11 531	465 792	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459	687 251
2000	215 812	208 559	10 882	435 253	16 060	2 027	152 778	92 617	454	263 936	699 189
2001	202 826	193 626	9 924	406 376	17 514	1 724	147 944	92 499	920	260 601	666 977
2002	168 092	186 966	9 187	364 245	18 234	2 022	141 983	93 579	972	256 790	621 035
2003	159 339	189 652	8 600	357 591	17 058	1 848	142 799	91 537	1 316	254 558	612 149
2004	139 972	191 055	8 391	339 418	19 376	2 080	143 277	93 958	1 490	260 181	599 599
2005	145 913	188 961	8 229	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067	599 170
2006	132 192	182 131	8 247	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600	587 170
2007	137 977	181 638	8 947	328 562	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	265 034	593 596
2008	143 155	180 382	9 095	332 632	19 446	1 645	135 886	103 311	1 814	262 102	594 734
2009	146 855	170 536	9 358	326 749	20 594	1 625	131 602	120 728	2 000	276 549	603 298
2010	154 265	156 980	9 552	320 797	20 186	1 005	133 431	118 586	1 709	274 917	595 714
2011 hors Mayotte	178 751	125 072	9 465	313 288	19 745	1 136	128 832	155 502	1 705	306 920	620 208
2011 y.c. Mayotte	179 564	125 499	9 465	314 528	19 745	1 136	129 472	156 063	1 705	308 121	622 649

[2] Évolution des taux de réussite aux diplômes de niveau V depuis 1998 (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[3] Réussite aux diplômes selon le statut des candidats, session 2011 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP	BEP	MC5	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	
Formation sous statut scolaire									
Présents	76 439	145 953	5 068	-	1 267	151 800	151 929	914	
Admis	64 488	113 385	4 434	-	1 065	126 587	128 036	722	
Taux de réussite	84,4	77,7	87,5	-	84,1	83,4	84,3	79,0	
<i>dont établissements publics</i>									
présents	55 343	114 672	3 529	-	1 094	120 997	111 029	686	
admis	45 819	86 416	3 104	-	910	99 050	90 992	538	
taux de réussite	82,8	75,4	88,0	-	83,2	81,9	82,0	78,4	
Formation sous statut d'apprenti									
Présents	79 423	5 747	5 188	19 724	79	-	22 289	590	
Admis	65 051	4 531	4 170	14 360	58	-	19 094	513	
Taux de réussite	81,9	78,8	80,4	72,8	73,4	-	85,7	86,9	
Enseignement à distance									
Présents	2 626	241	ns	213	ns	895	501	-	
Admis	2 040	128	ns	146	ns	480	324	-	
Taux de réussite	77,7	53,1	ns	68,5	ns	53,6	64,7	-	
Formation continue									
Présents	24 978	2 867	893	5 850	11	60	8 373	499	
Admis	21 848	2 102	706	4 289	8	49	7 015	447	
Taux de réussite	87,5	73,3	79,1	73,3	72,7	81,7	83,8	89,6	
Autres (candidats libres,...)									
Présents	33 278	11 168	224	1 921	ns	4 484	2 732	70	
Admis	26 137	5 353	153	950	ns	2 356	1 594	23	
Taux de réussite	78,5	47,9	68,3	49,5	ns	52,5	58,3	32,9	
Total des candidats									
Présents	216 744	165 976	11 376	27 708	1 365	157 239	185 824	2 073	
Admis	179 564	125 499	9 465	19 745	1 136	129 472	156 063	1 705	
Taux de réussite	82,8	75,6	83,2	71,3	83,2	82,3	84,0	82,2	

ns : non significatif

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, à la session 2011, le taux de réussite au CAP est de 82,8 % et de 75,6 % au BEP [1]. Le taux de réussite au CAP continue sa progression (+ 1,3 point par rapport à 2010 hors Mayotte) tandis que celui du BEP baisse légèrement (- 0,3 point). Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 4,1 points à la session 2011, relativement stable depuis 2008. En BEP, l'écart de réussite s'est nettement réduit cette année, il n'est que de 0,8 point en faveur des filles, après avoir atteint 6,7 points en 2010.

Les candidats au CAP présentent des profils par âge qui diffèrent selon le mode de formation [2]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais près de la moitié des élèves ont un an de retard et ont déjà 18 ans. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite par voie scolaire à 17 ans s'établit à 90,1 % contre 82,9 % à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 93,1 % à 24 ans.

89 % des apprentis candidats au CAP sont âgés de 16 à 21 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 et ceux de 18 ans est de 10,7 points (respectivement 89,4 % et 78,7 %). À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 89,8 %.

Les autres candidats (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. Plus de la moitié d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Ils sont plus de 11 000 trentenaires en 2011 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est de 5,5 points supérieur à la moyenne.

Les candidats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation [3]. Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, tout comme ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage, ont souvent déjà un an de retard au moment de l'examen. 44 % des candidats scolaires ont 18 ans, 36 % sont âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 84,8 %, soit un écart de 8,4 points avec ceux âgés de 18 ans. En 2011, les apprentis « à l'heure » ont un taux de réussite de 87,4 %. À 18 ans, ce taux chute de 9,6 points.

Définitions

Taux de réussite

Nombre d'admis au diplôme par rapport au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

Admis

Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date anniversaire. Pour la session 2011, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1994. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1994, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1994.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
CAP												
Garçons	69,9	73,4	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,6	79,0	79,5	81,1	81,1
Filles	74,2	77,6	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,0	83,7	84,0	85,2	85,2
Ensemble	71,7	74,9	74,2	74,5	77,0	77,4	79,6	80,5	81,1	81,5	82,8	82,8
BEP												
Garçons	64,4	69,1	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	73,8	73,3	73,0	75,3	75,2
Filles	68,2	78,0	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	78,8	76,6	79,7	76,1	76,0
Ensemble	66,1	73,0	73,5	74,7	75,1	73,7	75,0	75,9	74,8	76,0	75,7	75,6

[2] Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Scolaires (1)		Apprentis (1)		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	162	85,3	17	85,0	7	63,6	186	84,2
17 ans	12 693	90,1	8 314	89,4	258	76,3	21 265	89,6
18 ans	30 258	82,9	24 275	78,7	2 096	73,7	56 629	80,6
19 ans	11 411	81,2	13 677	79,4	3 919	73,5	29 007	79,3
20 ans	4 298	84,8	7 624	83,6	4 011	76,5	15 933	82,0
21 ans	1 855	86,0	4 241	84,7	3 689	79,1	9 785	82,7
22 ans	934	89,3	2 526	86,6	3 117	80,5	6 577	83,9
23 ans	534	90,5	1 562	87,0	2 512	81,0	4 608	84,0
24 ans	309	93,1	1 040	89,0	2 158	81,8	3 507	84,7
25 ans	250	91,6	730	89,8	1 945	82,8	2 925	85,2
26-29 ans	505	90,5	786	88,5	6 161	84,6	7 452	85,3
30-39 ans	631	86,7	141	88,1	11 812	87,7	12 584	87,7
40 ans ou plus	367	87,0	71	86,6	8 275	85,6	8 713	85,7
Âge inconnu	281	69,0	47	59,5	65	86,7	393	70,1
Total	64 488	84,4	65 051	81,9	50 025	82,2	179 564	82,8
<i>dont filles</i>	<i>29 279</i>	<i>87,7</i>	<i>16 312</i>	<i>85,8</i>	<i>31 919</i>	<i>82,8</i>	<i>77 510</i>	<i>85,2</i>

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution notamment aux âges élevés.

[3] Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Scolaires (1)		Apprentis (1)		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	307	86,2	ns	ns	ns	ns	311	85,9
17 ans	40 615	84,8	655	87,4	199	65,5	41 469	84,7
18 ans	49 659	76,4	1 250	77,8	1 329	54,6	52 238	75,7
19 ans	16 814	71,3	1 038	76,5	1 960	43,9	19 812	67,3
20 ans	4 351	66,8	718	77,6	1 082	46,1	6 151	62,9
21 ans	1 043	61,4	363	75,3	585	51,2	1 991	59,9
22 ans	315	64,8	221	78,6	382	59,0	918	64,9
23 ans	103	62,4	105	77,2	263	63,7	471	66,0
24 ans	40	66,7	86	81,9	164	58,6	290	65,2
25 ans	16	84,2	45	90,0	138	63,6	199	69,6
26-29 ans	25	86,2	44	88,0	346	70,9	415	73,2
30-39 ans	30	85,7	1	ns	574	73,9	605	74,4
40 ans ou plus	67	81,7	2	ns	560	73,7	629	74,5
Total	113 385	77,7	4 531	78,8	7 583	53,1	125 499	75,6
<i>dont filles</i>	<i>55 237</i>	<i>78,2</i>	<i>1 621</i>	<i>78,0</i>	<i>3 619</i>	<i>52,7</i>	<i>60 477</i>	<i>76,0</i>

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution notamment aux âges élevés.

Présentation

À la session 2011, 382 700 jeunes se sont présentés aux épreuves du CAP (216 700) ou du BEP (166 000) en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte. En un an, hors Mayotte, le nombre de candidats présents en CAP a augmenté de 26 500, tandis qu'en BEP, il a chuté de 41 400.

En CAP, l'augmentation des candidats présents est plus sensible dans le secteur de la production (+ 20 200) que dans celui des services (+ 6 300). Avec 57,2 % des candidats, le secteur de la production accroît sa prépondérance. Au total, 62 % des candidats présents au CAP se concentrent dans six groupes de spécialités : métiers de bouche (« Agroalimentaire, alimentation cuisine »), métiers des services aux personnes (« Coiffure, esthétique »), CAP Petite enfance, mécanique automobile et métiers du bâtiment. Le taux de réussite au CAP (82,8 %) est plus élevé dans les spécialités des services que dans celles de la production : 84,5 % contre 81,6 %. Il varie de 69,0 % pour le groupe « Santé » (CAP de prothésiste dentaire) à 92,4 % pour le groupe « Mines et carrières, génie civil » où sont formés les conducteurs d'engins de travaux publics.

En BEP, la baisse du nombre de candidats s'explique par l'extinction progressive de la filière BEP, même si l'épreuve est maintenue en tant que diplôme intermédiaire à l'issue de la première professionnelle. Parmi les candidats présents au BEP, 125 500 ont été admis. Le taux de réussite atteint 75,6 % et est plus élevé dans le secteur de production que dans celui des services. L'écart de réussite entre les deux secteurs (1 point) s'est réduit (7,8 points à la session 2010). Avec 65,4 % des candidats, le secteur des services est prépondérant en BEP, situation inverse du CAP. Cinq groupes de spécialités de BEP concentrent à eux seuls les trois quarts des candidats présents. Dans le secteur des services, les métiers du commerce et de la vente regroupent 34 400 candidats (près de 21 % de l'ensemble), les métiers des services administratifs (secrétariat, bureautique) 29 600, les spécialités sanitaires et sociales en comptent 25 000, et les métiers de l'accueil, de l'hôtellerie et du tourisme 11 500. Dans le secteur de la production, le groupe majeur est celui des métiers de l'électrotechnique et de l'électricité avec 23 100 présents à l'examen.

Définitions

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Répartition des candidats au CAP ou au BEP selon la spécialité du diplôme, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités	CAP			BEP		
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	781	657	84,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	6	6	100,0	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	186	143	76,9	-	-	-
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	33 064	26 886	81,3	233	179	76,8
222 Transformations chimiques et apparentées	27	23	85,2	951	786	82,6
223 Métallurgie	1 020	845	82,8	-	-	-
224 Matériaux de construction, verre, céramique	420	365	86,9	28	23	82,1
225 Plasturgie, matériaux composites	167	138	82,6	368	295	80,2
226 Papier, carton	65	57	87,7	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	5 943	4 952	83,3	5 278	3 768	71,4
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 275	1 052	82,5	2 964	2 232	75,3
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 496	2 306	92,4	1 334	1 066	79,9
232 Bâtiment : construction et couverture	9 954	7 810	78,5	1 570	1 138	72,5
233 Bâtiment : finitions	15 476	12 232	79,0	1 617	1 186	73,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	11 575	9 121	78,8	4 204	3 209	76,3
240 Spécialités pluritechno. des matériaux souples	526	437	83,1	48	31	64,6
241 Textile	144	116	80,6	-	-	-
242 Habillement	2 172	1 810	83,3	3 314	2 585	78,0
243 Cuirs et peaux	433	342	79,0	159	126	79,2
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	695	587	84,5	7 075	5 553	78,5
251 Mécanique générale et de précision, usinage	672	544	81,0	2 930	2 170	74,1
252 Moteurs et mécanique auto	16 954	14 581	86,0	693	372	53,7
253 Mécanique aéronautique et spatiale	166	143	86,1	-	-	-
254 Structures métalliques	12 323	10 174	82,6	754	489	64,9
255 Électricité, électronique	8 146	6 487	79,6	23 055	17 887	77,6
Total spécialités de la production	123 905	101 157	81,6	57 356	43 752	76,3
311 Transport, maintenance, magasinage	3 799	3 261	85,8	4 389	3 350	76,3
312 Commerce, vente	17 011	14 664	86,2	34 384	27 259	79,3
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	1 574	402	25,5
321 Journalisme et communication	1 365	1 159	84,9	-	-	-
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	920	768	83,5	1 187	959	80,8
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	1 501	1 129	75,2	-	-	-
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	29 580	20 425	69,1
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	25 019	19 919	79,6
331 Santé	1 092	753	69,0	-	-	-
332 Travail social	25 843	21 825	84,5	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	9 796	8 046	82,1	11 547	8 780	76,0
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	165	101	61,2	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	26 686	22 684	85,0	-	-	-
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	381	351	92,1	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 597	1 288	80,7	940	653	69,5
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 683	2 378	88,6	-	-	-
Total spécialités des services	92 839	78 407	84,5	108 620	81 747	75,3
Ensemble des spécialités	216 744	179 564	82,8	165 976	125 499	75,6
Session 2011 hors Mayotte, toutes spécialités	215 822	178 751	82,8	165 277	125 072	75,7
Spécialités de la production	123 444	100 746	81,6	57 168	43 615	76,3
Spécialités des services	92 378	78 005	84,4	108 109	81 457	75,3
Session 2010 hors Mayotte, toutes spécialités	189 277	154 265	81,5	206 684	156 980	76,0
Spécialités de la production	103 200	82 553	80,0	84 132	60 018	71,3
Spécialités des services	86 077	71 712	83,3	122 552	96 962	79,1

Lecture - 84,5 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme à la session 2011.

Présentation

À la session 2011, 160 000 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 114 900 ont été admis [1]. Les effectifs d'inscrits continuent de diminuer (- 1,5 % par rapport à la session précédente) ; ils n'avaient baissé que légèrement (- 0,3 %) l'an dernier.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de réussite (71,8 %) augmente de 2 points, ces hausses faisant suite à une baisse en 2009. La hausse du taux de réussite compense la baisse du nombre de candidats et le nombre de diplômés augmente de 1,2 %.

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des candidats et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul près de la moitié de l'ensemble des BTS.

Les femmes sont largement minoritaires parmi les diplômés des spécialités de la production (15,2 %), mais leur part continue d'augmenter (0,1 point par rapport à 2010 et 2 points par rapport à la session 2005). Elles sont fortement représentées dans les spécialités des services, bien que leur prééminence se réduise d'année en année (64,2 % en 2011 contre 70 % en 1999).

Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (60,8 %) mais les apprentis poursuivent leur progression et leur part dépasse 12,6 % en 2011. La proportion de candidats en formation continue diminue (17,6 % en 2011 contre 18,9 % en 2010) [2].

Depuis la session 2005, la prédominance des bacheliers technologiques parmi les diplômés s'effrite (53,7 % en 2005, 46,5 % en 2010 et 45,0 % en 2011) au profit des bacheliers généraux et des bacheliers professionnels [3]. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis 1999 (10 % en 1999, 19 % en 2010 et 21 % en 2011).

Au total, sur les dix dernières années, le nombre de BTS délivrés a augmenté de 18,3 % [4].

Définitions

Champ

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2011, hors BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte (données non disponibles).

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA

Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

Greta

Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

Séries du baccalauréat, BT, BMA

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

Apprentissage

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

Formation continue

Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

Candidats individuels

Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

[1] Candidats au BTS selon la spécialité, session 2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			% de femmes/présents
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	11 100	8 651	77,9	971	823	84,8	12 071	9 474	78,5	8,0
22 Transformations	3 394	2 584	76,1	1 787	1 473	82,4	5 181	4 057	78,3	34,5
23 Génie civil, construction et bois	4 602	3 451	75,0	1 470	1 073	73,0	6 072	4 524	74,5	24,2
24 Matériaux souples	80	75	93,8	877	731	83,4	957	806	84,2	91,6
25 Mécanique, électricité, électronique	12 417	9 892	79,7	5 444	432	79,4	12 961	10 324	79,7	4,2
Total domaines de la production	31 593	24 653	78,0	5 649	4 532	80,2	37 242	29 185	78,4	15,2
31 Échanges et gestion	29 692	19 422	65,4	44 508	30 693	69,0	74 200	50 115	67,5	60,0
<i>dont : 31209 Management des unités commerciales</i>	10 074	6 251	62,1	11 486	8 100	70,5	21 560	14 351	66,6	53,3
<i>31210 Négociation et relation client</i>	5 811	4 069	70,0	5 448	4 140	76,0	11 259	8 209	72,9	48,4
<i>31406 Comptabilité et gestion des organismes</i>	5 351	3 498	65,4	7 728	5 109	66,1	13 079	8 607	65,8	59,1
<i>31407 Assistant de gestion PME PMI à réf. euro</i>	2 180	1 290	59,2	11 107	6 770	61,0	13 287	8 060	60,7	83,6
32 Communication et information	9 225	6 248	67,7	14 062	10 733	76,3	23 287	16 981	72,9	60,4
33 Services aux personnes	4 439	3 197	72,0	18 825	14 049	74,6	23 264	17 246	74,1	80,9
34 Services à la collectivité	616	378	61,4	1 390	1 009	72,6	2 006	1 387	69,1	69,3
Total domaines des services	43 972	29 245	66,5	78 785	56 484	71,7	122 757	85 729	69,8	64,2
Total	75 565	53 898	71,3	84 434	61 016	72,3	159 999	114 914	71,8	52,8

[2] Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Scolaires (STS)	97 348	77 709	79,8
Public	64 702	52 903	81,8
Privé sous contrat	20 492	17 321	84,5
Privé hors contrat	12 154	7 485	61,6
Apprentissage (CFA)	20 196	14 791	73,2
Formation continue (Greta...)	27 982	17 024	60,8
Enseignement à distance	3 748	1 419	37,9
Individuels	10 725	3 971	37,0
Total	159 999	114 914	71,8

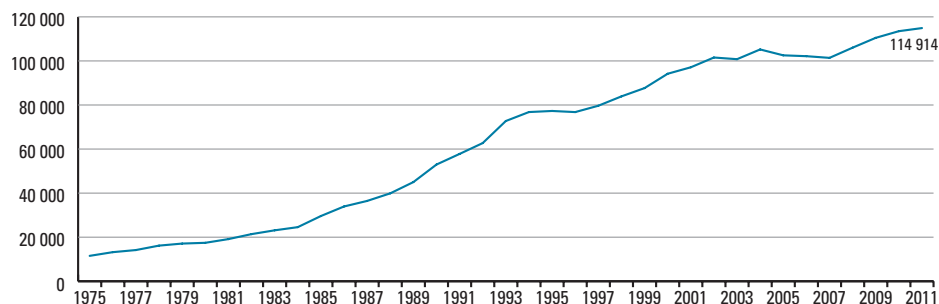
[3] Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat général	47 417	39 181	82,6
Série L	10 357	8 190	79,1
Série ES	20 297	16 896	83,2
Série S	16 763	14 095	84,1
Baccalauréat technologique	71 937	53 471	74,3
Série STT, STG	42 276	30 143	71,3
Série STI	19 774	15 884	80,3
Série STL	3 400	2 520	74,1
Série SMS	3 697	2 660	72,0
Série hôtellerie	1 662	1 346	81,0
Autres séries	1 128	918	81,4
Baccalauréat professionnel	32 780	17 874	54,5
Domaines de la production	11 753	7 701	65,5
Domaines des services	21 027	10 173	48,4
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)	7 865	4 388	55,8
Total	159 999	114 914	71,8

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent, à la session 2011, près des trois quarts des admis au BTS. Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls pratiquement 40 % des lauréats. Dans les spécialités de la production, deux groupes dominent également : « Commandes de transformations industrielles » et « Électricité, électronique ».

Par rapport à la session 2010, les effectifs de diplômés augmentent dans le domaine des services (+ 1,7 %) et stagnent dans le domaine de la production. Dans le domaine des services, les spécialités « Santé », « Coiffure, esthétique et autres soins », « Secrétariat, bureautique » et « Spécialités plurivalentes de la communication » voient leur effectif augmenter fortement (plus de 7,5 % de hausse). Après une hausse à la session précédente, les groupes « Comptabilité, gestion » et « Finances, banque, assurance » connaissent une forte baisse. Dans le domaine de la production, les effectifs augmentent dans la plupart des groupes de spécialités. Parmi les groupes de spécialités ayant un nombre significatif de diplômés, les deux spécialités « Technologies de commandes des transformations industrielles », « Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » et « Transformations chimiques et apparentées » connaissent une baisse.

Les taux de réussite sont toujours plus élevés dans le domaine de la production que dans celui des services (78,4 % contre 69,8 %), mais l'écart entre les deux se réduit. En effet, par rapport à la session 2010, le taux de réussite du domaine des services a progressé de 2,5 points et celui de la production a légèrement baissé (- 0,3 point).

Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (53,1 %). Leur part dépasse 90 % dans des spécialités relevant du domaine des services (« Coiffure, esthétique et autres soins », « Secrétariat, bureautique », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Travail social »), mais également dans deux spécialités de la production (« Spécialités pluritechnologiques matériaux souples » et « Textile »). Inversement, elles représentent moins de 15 % des effectifs dans la plupart des groupes du secteur de la production ainsi qu'en « Informatique, traitement de l'information ».

Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Elles enregistrent d'ailleurs, pour la première fois, un taux de réussite global plus élevé que celui des hommes (+ 1 point). L'écart, également de 1 point, était en leur défaveur en 2010.

Définitions

Champ

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2011, hors BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte (données non disponibles).

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

[1] Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2010 et 2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	2010		2011					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	% admis par spécialité	Taux de réussite (%)	Part des femmes (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 109	79,4	3 107	2,7	79,1	18,8	77,8	85,4
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 534	76,6	6 367	5,5	78,2	3,8	78,0	83,3
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	13	65,0	-	-	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	145	87,9	174	€	89,2	35,6	87,5	92,5
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	485	79,2	490	€	81,4	69,0	72,0	86,4
222 Transformations chimiques et apparentées	1 503	81,1	1 464	1,3	78,8	65,5	75,9	80,3
223 Métallurgie	394	78,5	386	€	78,1	8,5	78,1	78,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	32	78,0	42	€	89,4	64,3	88,2	90,0
225 Plasturgie, matériaux composites	238	83,2	232	€	80,0	9,1	79,0	91,3
226 Papier, carton	25	75,8	9	€	47,4	-	50,0	-
227 Énergie, génie climatique	1 209	78,4	1 260	1,1	75,2	2,6	75,0	84,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 358	72,7	2 401	2,1	72,8	33,6	73,8	70,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 215	75,4	1 215	1,1	75,8	10,6	75,7	77,2
232 Bâtiment : construction et couverture	125	76,2	103	€	70,1	7,8	69,9	72,7
233 Bâtiment : finitions	187	78,9	221	€	83,4	42,1	82,1	85,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	525	78,1	584	€	76,9	6,3	76,5	84,1
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	418	81,0	416	€	86,3	95,0	87,5	86,2
241 Textile	97	89,8	113	€	97,4	90,3	91,7	98,1
242 Habillement	252	78,5	277	€	77,2	84,5	97,7	74,3
243 Cuir et peaux	-	-	-	-	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 426	84,0	2 220	1,9	79,3	6,9	78,9	85,5
252 Moteurs et mécanique auto	1 464	78,1	1 548	1,3	76,7	2,1	76,8	73,3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	110	69,6	164	€	92,1	4,9	92,9	80,0
254 Structures métalliques	738	73,5	784	€	79,1	5,1	79,0	81,6
255 Électricité, électronique	5 584	82,4	5 608	4,9	80,4	3,5	80,6	75,9
Total des spécialités de la production	29 186	78,7	29 185	25,4	78,4	15,5	78,0	80,2
311 Transport, manutention, magasinage	982	59,6	1 011	€	67,3	33,5	66,5	69,0
312 Commerce, vente	25 528	66,4	26 601	23,1	70,4	55,4	66,3	74,1
313 Finances, banque, assurances	6 898	69,9	5 836	5,1	68,3	64,0	64,4	70,7
314 Comptabilité, gestion	17 960	63,5	16 667	14,5	63,2	71,3	63,6	63,1
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 210	72,3	3 455	3,0	74,1	78,6	64,7	77,1
321 Journalisme et communication	102	93,6	109	€	94,8	88,1	86,7	96,0
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	427	75,8	421	€	80,8	55,8	73,5	87,7
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 090	67,5	2 211	1,9	70,8	55,2	68,3	73,0
324 Secrétariat, bureautique	6 123	70,7	6 600	5,7	76,4	91,5	76,1	76,4
326 Informatique, traitement de l'information	4 266	67,6	4 185	3,6	67,2	10,1	66,8	71,0
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	884	74,3	1 623	1,4	80,1	95,4	69,8	80,6
331 Santé	3 983	61,3	4 415	3,8	65,5	73,3	65,1	65,7
332 Travail social	2 986	71,0	3 240	2,8	82,2	97,2	77,1	82,4
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	6 467	78,6	6 754	5,9	80,5	72,6	77,2	81,8
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 118	55,2	1 214	1,1	56,0	99,7	44,4	56,1
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	409	66,4	404	€	65,3	33,9	65,1	65,6
345 Application des droits et statuts des personnes	886	79,2	983	€	70,9	88,7	53,9	73,8
Total des spécialités des services	84 319	67,3	85 729	74,6	69,8	65,9	66,5	71,7
Ensemble	113 505	69,9	114 914	100,0	71,8	53,1	71,3	72,3

Présentation

À la session 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 47 300 dont 28 700 dans le secteur des services (60,7 %) et 18 600 dans le secteur de la production (39,3 %) [1]. Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de communication » regroupent 37,0 % des diplômes délivrés.

Le nombre de diplômes délivrés, qui progressait depuis 2007, diminue de 1,4 % en 2010 par rapport à 2009.

L'évolution du nombre de diplômes délivrés diffère selon le secteur : dans le secteur de la production, on observe une baisse de 4,1 % alors que dans le secteur des services, on note une augmentation de 0,5 % par rapport à 2009.

La proportion de femmes diplômées en 2010 est de 43,7 %, c'est le taux le plus élevé depuis 2000. En 2010, cette proportion augmente par rapport à 2009 (+ 1,1 point).

Les étudiantes représentent seulement 26,5 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2002 et 2007, a augmenté de 3,9 points depuis 2007 [2]. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (54,8 %). Après avoir diminué entre 2003 et 2008, la part des femmes diplômées de ce secteur progresse de 1,7 point en 2010 par rapport à 2008.

Définitions

Champ

L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer (il n'y a pas d'IUT à Mayotte). Les diplômes post-DUT, les DNTS (Diplôme national de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés. En 2010, 900 diplômes post-DUT ont été délivrés.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajouté la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».

[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2004

(France métropolitaine + DOM)

	2004		2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	Total	dont femmes	Total	Total	Total	Total	Total	Total	dont femmes
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)								18	13
Chimie	1 408	811	1 377	1 407	1 268	1 427	1 456	1 390	782
Génie biologique	2 722	1 820	2 646	2 710	2 701	2 758	2 861	2 831	1 945
Génie chimique - génie des procédés	380	149	390	383	419	423	492	489	212
Génie civil	1 542	165	1 619	1 923	1 778	2 114	2 104	1 997	296
Génie des télécommunications et réseaux	1 273	87	1 137	872					
Génie du conditionnement et de l'emballage	79	38	85	80	88	93	125	115	66
Génie électrique et informatique industrielle	3 743	210	3 541	3 442	3 195	2 995	2 964	2 786	177
Génie industriel et maintenance	865	44	774	794	746	705	787	669	52
Génie mécanique et productique	2 852	149	2 664	2 782	2 744	2 678	2 617	2 603	200
Génie thermique et énergie	490	44	559	650	674	839	952	985	108
Hygiène, sécurité et environnement	606	187	605	697	706	743	785	778	296
Mesures physiques	1 770	353	1 791	1 903	1 838	1 892	1 902	1 779	413
Métrologie, contrôle, qualité	41	13	37	43					
Organisation et génie de la production	798	134	690	576					
Qualité, logistique industrielle et organisation (2)				118	737	754	879	826	240
Réseaux et télécommunications (3)				354	1 187	1 113	1 105	992	78
Science et génie des matériaux	312	38	322	316	355	346	375	361	59
Total secteur de la production	18 881	4 242	18 237	19 050	18 436	18 880	19 404	18 619	4 937
Carrières juridiques	924	779	829	936	945	921	939	900	738
Carrières sociales	1 102	863	1 259	1 147	1 208	1 255	1 312	1 366	1 129
Gestion des entreprises et des administrations	8 642	5 540	8 479	8 463	8 023	8 541	8 665	8 531	5 050
Gestion administrative et commerciale	527	359	574	605	718	690	775	712	473
Gestion, logistique et transport	1 181	477	1 170	1 172	1 180	1 231	1 266	1 286	505
Information-communication	2 018	1 591	2 030	1 914	1 945	1 916	1 938	1 967	1 612
Informatique	3 671	450	3 303	3 107	2 844	2 966	2 943	3 174	341
Services et réseaux de communications	1 231	322	1 187	1 257	1 232	1 248	1 354	1 276	406
Statistique et traitement informatique des données	561	274	525	509	512	459	507	452	176
Techniques de commercialisation	8 280	5 027	8 206	7 943	8 398	8 607	8 881	9 048	5 308
Total secteur des services	28 137	15 682	27 562	27 053	27 005	27 834	28 580	28 712	15 738
Ensemble	47 018	19 924	45 799	46 103	45 441	46 714	47 984	47 331	20 675

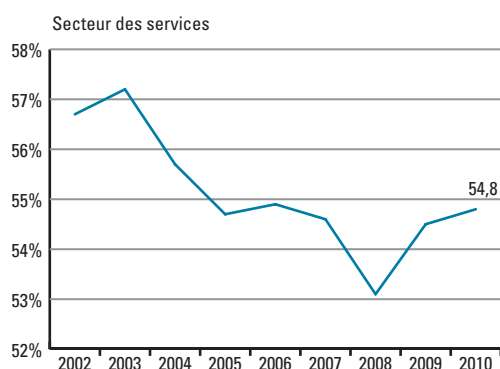
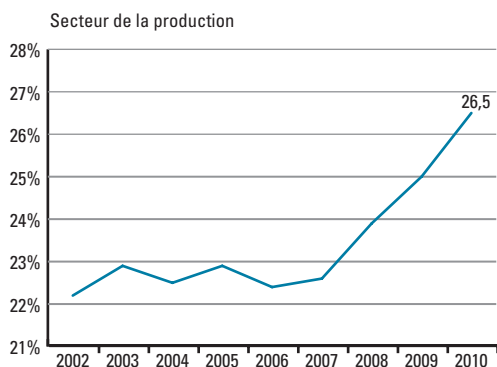
(1) Depuis l'année universitaire 2008-2009.

(2) Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

(3) Spécialité appelée « Génie des télécommunications et réseaux » avant 2005-2006.

[2] Part des femmes parmi les diplômés d'un DUT : évolution depuis la session 2002 (%)

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Parmi les étudiants inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2007, 77,7 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent, dont 67,2 % en deux ans [1]. Une année supplémentaire est nécessaire pour 10,5 % d'entre eux.

Les inscrits qui changent de spécialités de formation ou d'établissements durant les deux premières années sont plus nombreux que ceux de la cohorte précédente (2,6 % des inscrits contre 1,0 % en 2006) et augmentent plus fortement le nombre de diplômés (+ 1,8 point). Les redoublants sont aussi nombreux à se réorienter (2,8 % des inscrits). Ils contribuent également autant à l'augmentation du nombre de diplômés (+ 1,6 point) que la cohorte 2006.

La réussite au DUT en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (67,2 %). En particulier, les chances de succès en « Information communication » (83,1 %) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en « Informatique » (49,5 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production où les chances de succès en « Génie biologique » sont de 73,9 %, alors qu'elles s'élèvent à 52,3 % en « Génie civil ». La réussite en deux ans de l'ensemble des étudiants est plus forte dans le secteur des services (68,9 %) que dans celui de la production (64,9 %). Concernant la réussite cumulée en trois ans, les chances de succès demeurent plus élevées dans les services, mais l'écart entre les deux secteurs s'atténue (respectivement 77,9 % et 77,4 %).

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des bacheliers généraux atteint 75,0 %, et les bacheliers économiques et littéraires y ont les résultats les plus élevés (76,4 % et 74,7 %) [2]. Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des bacheliers scientifiques, est également important (71,4 %). La réussite cumulée en trois ans des bacheliers généraux est presque identique dans le secteur des services (83,2 %) et dans celui de la production (82,7 %). Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans les services (57,2 %) que dans la production (51,9 %). Cumulée en trois ans, leur réussite est sensiblement la même dans les deux secteurs (68,0 %). La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 42,5 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 29,5 % dans celui de la production. Cumulées en trois ans, ces proportions demeurent assez faibles (51,7 % et 37,9 %).

Définitions

Champ

IUT de France métropolitaine et des DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte).

Méthodologie

L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (57 200 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2007 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités.

[1] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur et la spécialité de formation (%)

(cohorte 2007) (France métropolitaine + DOM)

Spécialité	Effectif total	Réussite en deux ans (%)		Réussite en trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)	
		Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 816	64,9	61,6	17,0	15,1	81,9	76,8
Génie biologique	3 208	77,1	73,9	8,1	7,1	85,1	81,0
Génie chimique-génie des procédés	638	65,7	65,5	14,9	13,6	80,6	79,2
Génie civil	2 498	56,2	52,3	12,3	10,9	68,5	63,2
Génie du conditionnement et de l'emballage	142	ns	ns	ns	ns	81,7	81,0
Génie électrique et informatique industrielle	3 901	59,1	58,0	13,8	11,7	72,9	69,8
Génie industriel et maintenance	919	69,5	64,2	10,4	8,7	80,0	72,9
Génie mécanique et productique	3 295	62,0	61,8	13,1	11,5	75,1	73,2
Génie thermique et énergie	1 180	70,1	69,9	11,5	10,2	81,6	80,1
Hygiène sécurité environnement	957	70,8	70,2	9,7	8,4	80,6	78,6
Mesures physiques	2 345	64,8	62,2	16,0	13,1	80,8	75,4
Qualité, logistique industrielle et organisation	992	71,8	69,0	6,8	6,3	78,5	75,2
Réseaux et télécommunications	1 413	57,0	56,3	15,9	13,3	72,9	69,6
Sciences et génie des matériaux	469	65,7	65,0	9,0	7,7	74,6	72,7
Total du secteur de la production	23 773	64,9	62,9	12,5	10,9	77,4	73,7
Carrières juridiques	1 222	68,2	67,8	8,4	7,3	76,7	75,0
Carrières sociales	1 324	81,6	81,3	5,4	5,2	87,1	86,5
Gestion administrative et commerciale	917	70,2	69,5	6,3	5,5	76,6	74,9
Gestion des entreprises et des administrations	10 246	65,2	63,8	10,1	8,6	75,3	72,3
Gestion logistique et transport	1 484	62,9	61,6	9,3	8,4	72,2	69,9
Information communication	1 815	87,3	83,1	2,5	2,4	89,8	85,5
Informatique	4 185	51,0	49,5	17,8	13,8	68,8	63,3
Services et réseaux de communication	1 605	70,5	67,5	8,0	7,0	78,6	74,5
Statistiques et traitement informatique des données	637	60,0	59,8	13,7	11,5	73,6	71,3
Techniques de commercialisation	10 009	76,4	74,3	5,9	5,4	82,3	79,7
Total du secteur des services	33 444	68,9	67,2	9,0	7,6	77,9	74,8
Ensemble	57 217	67,2	65,4	10,5	8,9	77,7	74,3

ns : la part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative et n'est pas publiée.

[2] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur de formation et la filière de baccalauréat (%)

(cohorte 2007) (France métropolitaine + DOM)

Filière de baccalauréat	IUT secteur de la production				IUT secteur des services			
	Effectifs	Réussite en deux ans (%)	Réussite en trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)	Effectifs	Réussite en deux ans (%)	Réussite en trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)
Littéraire	38	ns	ns	ns	2 041	74,7	5,4	80,2
Économique	276	68,5	9,8	78,3	12 971	76,4	7,4	83,7
Scientifique	15 681	71,5	11,3	82,8	8 105	73,0	10,0	83,0
Baccalauréat général	15 995	71,4	11,3	82,7	23 117	75,0	8,1	83,2
Techno STI	5 185	51,4	15,6	67,0	1 068	49,2	14,3	63,5
Techno STG	112	ns	ns	ns	7 297	58,1	10,3	68,5
Autres technos	1 186	54,0	17,3	71,2	293	63,1	8,9	72,0
Baccalauréat technologique	6 483	51,9	15,8	67,7	8 658	57,2	10,8	68,0
Baccalauréat professionnel	264	29,5	8,3	37,9	636	42,5	9,3	51,7
Ensemble des bacheliers	22 742	65,4	12,5	77,9	32 411	69,6	8,9	78,5
Non-bacheliers	1 031	53,2	12,4	65,6	1 033	46,9	12,7	59,5
Total	23 773	64,9	12,5	77,4	33 444	68,9	9,0	77,9

ns : la part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative et n'est pas publiée.

Présentation

Depuis 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Les diplômes de l'ancien système ont pratiquement disparu : les licences, DEA et DESS ne sont plus délivrés depuis 2009.

En 2010, 117 000 licences LMD ont été délivrées. Ce nombre est en baisse pour la quatrième année consécutive (- 3,8 % en 2010, après - 1,5 % en 2009, - 3,0 % en 2008 et - 0,7 % en 2007).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 44 200 à la session 2010, soit une augmentation de plus de 32,0 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit mais reste soutenu (+ 9,2 % à la session 2010 par rapport à la session précédente).

En six ans, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé respectivement de 2 200 et 2 400 en 2004 à 18 900 et 60 100 en 2010. Depuis 2008, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés a diminué, la baisse étant légèrement plus prononcée en 2010 qu'en 2009 (respectivement - 8,5 % et - 4,2 %). *A contrario*, avec 24 500 diplômés en 2010, le nombre de masters indifférenciés délivrés, qui avait déjà fortement augmenté l'année précédente, double quasiment par rapport à 2009.

Le nombre de doctorats augmente moins qu'en 2009, avec 1,4 % de diplômés en plus. L'augmentation concerne les doctorats de sciences économiques (+ 6,2 %) et de droit et sciences politiques (+ 7,1 %). Le nombre de thèses soutenues en médecine et en pharmacie a diminué de 14,1 %.

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 78 universités publiques de France métropolitaine et des DOM (Antilles - Guyane et La Réunion), ainsi que ceux délivrés par le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Diplômes de la session 2010 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (478 diplômés), le DAEU (5 285 diplômés), les magistères (465 diplômés) et les maîtrises (6 diplômés). Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent dans les pages 8.16 et 8.17.

Formations licence-master-doctorat (LMD)

Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables.

Diplômes d'ingénieurs

Voir 8.21.

Diplômes intermédiaires (Deug et maîtrises intermédiaires)

Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un Deug intermédiaire (63 200 en 2005, 96 400 en 2006, 90 300 en 2007, 83 200 en 2008, 81 000 en 2009, 75 800 en 2010). Les étudiants inscrits en première année de master LMD, validant leur première année, obtiennent une maîtrise intermédiaire (54 100 en 2005, 88 000 en 2006, 88 200 en 2007, 85 400 en 2008, 87 900 en 2009, 93 500 en 2010).

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

(France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences LMD	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763		13 993
	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698		82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
Licences professionnelles	2004	462	4 933	571	2 212	8 757	141	83	17 159
	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
Masters recherche	2004	726	150		217	1 031	89	34	2 247
	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
Masters professionnels	2004	23	361		387	1 486	115	71	2 443
	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
Masters indifférenciés	2005	186	35		51	299	10	66	647
	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
		2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349
Doctorats (y c. HDR)	2004	859	487	3	2 530	5 611	84	563	10 137
	2005	710	477		2 571	6 048	86	485	10 377
	2006	682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	664	1	3 035	7 437	98	601	12 703
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883

Présentation

Environ 161 000 licences (117 000 licences LMD et 44 000 licences professionnelles) et 105 000 masters (61 000 masters professionnels, 19 000 masters recherche et 25 000 masters indifférenciés) ont été délivrées à la session 2010 [1]. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2010 dans les universités de France métropolitaine et des DOM, ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats 2009. En cursus licence, plus de quatre diplômes sur dix ont été délivrés dans ces filières. Les licences professionnelles font figure d'exception puisque plus de quatre sur dix ont été délivrées en sciences. En cursus master, près de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2010.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes, parmi les diplômés de la session 2010, est supérieure à celle des inscrites en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année, à l'exception des masters recherche. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 47,2 % des diplômés.

En 2010, 11 100 thèses de doctorat ont été soutenues, dont plus de la moitié en sciences. Les femmes ont soutenu 4 900 thèses (43,9 % des thèses). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie où elles représentent respectivement 57,2 % et 54,3 % des diplômés. En sciences, leur part est de 37,7 %. Près de 1 800 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont plus de 6 sur dix en sciences.

Dans les formations de santé, plus d'un diplôme sur deux a été délivré à une femme en 2010 [2].

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 78 universités publiques de France métropolitaine et des DOM (Antilles - Guyane et La Réunion) ainsi que ceux délivrés par le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Cursus LMD

Licence-master-doctorat. Correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

Diplômes d'ingénieurs

Voir 8.21.

Diplômes de la session 2010 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (478 diplômés), le DAEU (5 285 diplômés), les magistères (465 diplômés) et les maîtrises (6 diplômés). Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.16 et 8.17.

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2010

(France métropolitaine + DOM)

Cursus licence	Deug - Deust		Licences LMD		Licences professionnelles	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Droit, sciences politiques	104	67,3	18 971	68,3	1 251	68,1
Économie, gestion	172	62,2	16 493	55,0	15 248	62,0
Administration économique et sociale	27	55,6	5 782	65,8	2 438	60,8
Lettres, langues et sciences humaines	281	68,3	46 970	76,0	5 804	61,9
Sciences	368	31,0	24 518	42,8	18 509	26,5
Staps	377	42,7	3 933	38,7	588	50,0
Médecine, pharmacie, odontologie	30	80,0	329	69,0	397	75,1
Total	1 359	50,3	116 996	63,0	44 235	47,2
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2010	1 593	47,3	160 935	60,9	48 388	46,3

Cursus master	Masters recherche		Masters professionnels		Masters indifférenciés	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Droit, sciences politiques	3 077	63,4	10 982	68,1	3 818	69,4
Économie, gestion	963	45,0	20 127	54,6	5 780	54,8
Administration économique et sociale	47	61,7	1 212	64,3	394	58,9
Lettres, langues et sciences humaines	8 621	66,7	15 184	73,4	5 783	73,7
Sciences	5 653	41,5	10 906	37,7	8 149	36,7
Staps	162	39,5	1 046	40,0	275	26,9
Médecine, pharmacie, odontologie	386	63,7	689	69,4	349	64,8
Total	18 909	57,2	61 146	58,9	24 548	55,4
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2010	28 071	57,9	70 046	56,9	31 285	54,3

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Droit, sciences politiques	842	43,8	79	39,2
Économie, gestion et administration économique et sociale	677	45,2	73	39,7
Lettres, langues et sciences humaines	2 797	57,2	287	36,6
Sciences	6 415	37,7	1 096	27,9
Staps	88	31,8	13	30,8
Médecine, pharmacie, odontologie	300	54,3	216	38,9
Total	11 119	43,9	1 764	31,7

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2010

(France métropolitaine + DOM)

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Diplôme de docteur	3 740	60,0	966	57,3	2 649	73,3	7 355	64,5
Diplôme de fin de deuxième cycle	5 912	62,6			2 065	67,1	7 977	63,8
Capacité en médecine	1 442	43,4					1 442	43,4
DES, DIS, DESC	4 624	58,7	14	50,0	165	75,8	4 803	59,3
AFS, AFSA	691	34,2			18	61,1	709	34,8
DE sage-femme	798	93,6					798	93,6
Deust					30	80,0	30	80,0
Doctorats (y c. HDR)	385	44,7	17	47,1	114	58,8	516	47,9
Licence LMD	268	67,2			61	77,0	329	69,0
Master LMD	874	64,3			550	70,5	1 424	66,7
Total	18 734	59,7	997	57,1	5 652	70,6	25 383	62,0

Présentation

28,0 % des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2006-2007 ont obtenu leur diplôme trois ans plus tard à la session 2009. Une année supplémentaire a été nécessaire pour 11,5 % des inscrits. Au total, 39,5 % des étudiants inscrits en 2006 ont obtenu leur licence en trois ou quatre ans [1]. Les étudiants inscrits en 2007-2008 ont un taux de réussite en trois ans inférieur de 0,9 point à celui de la cohorte 2006. Entre la cohorte 2004 et la cohorte 2007, le taux de réussite en trois ans a perdu deux points, notamment sous l'effet de la moindre réussite des titulaires d'un baccalauréat général sur la période (- 2,7 points pour les bacheliers littéraires, - 3,9 pour la série ES et - 2,6 points pour les scientifiques). Le taux de réussite en quatre ans est stable sur la période 2004-2006, il était de 11,5 % pour la cohorte d'étudiants inscrits en 2004 et de 11,8 % en 2005.

La réussite en licence varie fortement selon les caractéristiques de l'étudiant [2]. L'écart entre le taux de réussite en trois ans des hommes et celui des femmes de la cohorte 2006 est de 10,3 points, en faveur de ces dernières (31,9 %). La scolarité antérieure joue également considérablement, puisque les titulaires d'un baccalauréat professionnel ont un taux de réussite à la licence en trois ans de 2,2 % (4,1 % en trois ou quatre ans), alors que plus du tiers des bacheliers généraux ont obtenu le diplôme trois ans après leur première inscription (près de la moitié l'ont obtenu en trois ou quatre ans). Moins de 10,0 % des bacheliers technologiques y parviennent en trois ans. Les étudiants non bacheliers, qui sont pour la plupart titulaires d'un titre étranger admis en équivalence, ont un taux de réussite en trois ans de 21,8 %. Obtenir son baccalauréat en retard est également très discriminant puisque 37,4 % de ceux qui sont bacheliers à l'heure ou en avance sont diplômés en trois ans, contre 17,7 % en cas de retard d'un an, et 8,8 % en cas de retard supérieur à un an. On note enfin un écart de 11,7 points entre le taux de réussite des étudiants issus de familles socialement « très favorisées » (33,1 %) et celui des étudiants appartenant à des familles « défavorisées » (21,4 %).

Les écarts selon le domaine disciplinaire d'inscription sont bien moindres, puisque le taux de réussite en trois ans varie de 30,0 % en lettres - langues - arts - sciences humaines à 26,5 % en sciences - Staps et 26,1 % en droit - sciences économiques - AES.

Définitions

Méthodologie

Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2006-2007 (170 700 inscrits). Ces étudiants ont été suivis pendant quatre années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme des sessions 2009 (réussite en trois ans) et 2010 (réussite en quatre ans). Les inscrits aux classes préparatoires aux grandes écoles ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte. Les étudiants diplômés de la licence en trois ans, qui ont obtenu un autre diplôme de licence 3 la quatrième année, ne sont pas comptabilisés dans la réussite en quatre ans.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Origine sociale

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Assez défavorisée : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

L1

Première année du cursus licence LMD.

[1] Cursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Effectif de la cohorte	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2004	177 837	29,1	11,5	40,6
Cohorte 2005	177 454	28,1	11,8	39,9
Cohorte 2006	170 684	28,0	11,5	39,5
Cohorte 2007	158 661	27,1	(1)	(1)

(1) Les résultats aux diplômes de la session 2011 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

[2] Cursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants issus de la cohorte 2006 (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Sexe	Homme	38,0	21,6	11,6	33,2
	Femme	62,0	31,9	11,5	43,4
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Âge au baccalauréat	À l'heure ou en avance	57,1	37,4	13,4	50,8
	En retard d'un an	25,4	17,7	10,4	28,1
	En retard de plus d'un an	12,7	8,8	6,0	14,8
	Non-bachelier	4,8	21,8	8,9	30,7
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Bac obtenu dans l'année	85,7	29,2	12,3	41,5
	Bac obtenu un an avant	4,5	25,8	7,1	32,9
	Bac obtenu plus d'un an avant	5,0	13,7	3,4	17,1
	Non-bachelier	4,8	21,8	8,9	30,7
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Origine sociale	Très favorisé	30,3	33,1	12,6	45,7
	Favorisé	14,1	31,3	12,1	43,4
	Assez défavorisé	24,7	28,3	11,6	39,9
	Défavorisé	23,0	21,4	10,4	31,8
	Non-reponse	8,0	20,8	9,1	29,9
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit- sciences économiques - AES	31,8	26,1	12,5	38,6
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	46,6	30,0	10,0	40,0
	Sciences - Staps	21,6	26,5	13,3	39,8
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Série du baccalauréat	Littéraire	21,3	32,5	12,4	44,9
	Economique	27,9	35,6	14,0	49,6
	Scientifique	25,8	34,3	13,6	47,9
	Technologique STG	10,8	6,2	5,5	11,7
	Autre technologique	5,3	9,2	6,2	15,4
	Professionnel	4,0	2,2	1,9	4,1
	Non-bachelier	4,8	21,8	8,9	30,7
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5

Lecture - 62,0 % des inscrits en première année de cursus licence en 2006 sont des femmes. 43,4 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (31,9 % en 3 ans, 11,5 % en 4 ans).

Présentation

À la session 2010, 28 900 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 24 600 en 2000, soit une hausse de 17,5 % en dix ans [1]. Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômes délivrés stagne avant de croître en 2008. Après une baisse de 1,3 % en 2009, le contingent de diplômés croît à nouveau en 2010 (+ 2,4 % par rapport à l'année précédente).

Cette hausse par rapport à 2009 concerne tous les diplômés sauf ceux des écoles universitaires (- 3,5 %). L'augmentation touche d'abord les écoles publiques indépendantes des universités (+ 7,9 %), puis les écoles privées (+ 6,1 %) et les écoles publiques d'autres ministères (+ 4,5 %).

La répartition des diplômés se modifie peu par rapport à 2009. Plus de la moitié sont issus d'un établissement relevant du MESR (56,1 %, soit - 1,2 point). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale (18,5 % soit + 0,4 point) et plus d'un sur quatre d'une école privée (25,4 % soit + 0,9 point).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur continue d'augmenter en 2010 (+ 0,3 % par rapport à 2009). Elles représentent plus d'un quart des diplômés (27,3 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (respectivement 27,6 % et 34,7 % de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2010, 28 900 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 7 300 en 1985 [2]. Le nombre de diplômes attribués continue d'augmenter en 2010 (+ 2,5 %). Les diplômés visés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche représentent le contingent le plus important des titres délivrés (56,5 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce est important : 49,9 % des diplômés 2010 sont des femmes ; elles ne représentaient que 38,1 % en 1985.

Définitions

Diplômes d'ingénieurs

Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des centres d'études supérieures industrielles (Ei.CESI), de l'école des transmissions de Rennes (ESAT) et l'école du génie d'Angers (EG). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés ni ceux relevant des formations en partenariat (FIP, voir ci-dessous).

Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP)

Anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2010, 3 700 élèves ont été diplômés *via* ce type de formation assurée conjointement avec une entreprise.

Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Visa du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA

Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- [1] Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information Sise.

- [1] Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information Sise.

- [2] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information Sise.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 10.10, 08.30, 06.22.

[1] Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs depuis 1985 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Écoles universitaires (2)	3 551	5 044	8 881	10 373	10 604	9 975	10 410	10 967	10 578
% de femmes			25,7	27,7	27,9	28,1	28,9	28,3	27,6
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 237	5 316	5 441	5 538	5 670	5 245	5 660
% de femmes			17,6	21,1	20,8	20,4	21,9	22,6	24,5
Total public MESR	6 865	8 935	14 118	15 689	16 045	15 513	16 080	16 212	16 238
% de femmes	15,1	18,3	22,7	25,5	25,4	25,3	26,8	26,4	26,5
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 621	5 107	5 161	4 743	5 127	5 105	5 333
% de femmes	16,9	20,2	27,6	30,9	31,7	32,7	32,7	34,6	34,7
Écoles privées	2 888	3 521	5 885	6 842	6 470	7 264	7 412	6 936	7 357
% de femmes	16,0	17,9	19,5	21,0	21,4	22,5	23,7	22,9	23,9
Total	13 003	16 080	24 624	27 638	27 676	27 520	28 619	28 253	28 928
% de femmes	15,7	18,7	22,8	25,4	25,6	25,9	26,8	27,0	27,3

(1) Voir « Définitions ».

(2) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce depuis 1985

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Diplômes visés	4 071	5 580	8 825	13 219	14 307	12 925	11 729	14 309	16 303
% de femmes	40,2	45,2	46,4	48,8	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3
Certificats d'école	3 254	6 571	9 517	12 847	11 319	11 472	10 517	13 833	12 549
dont : mastères	-	-	1 730	2 624	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739
MBA	-	-	1 303	1 925	1 690	2 647	2 063	2 777	2 852
autres (1)	429	791	1 166	2 004	1 257	1 038	1 052	1 452	1 569
Total	7 325	12 151	18 342	26 066	25 626	24 397	22 246	28 142	28 852
% de femmes	38,1	44,2	45,4	47,3	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

Présentation

Le niveau de sortie du système éducatif peut se mesurer soit en flux, sur les sorties définitives de formation initiale ou sur les interruptions dans l'enseignement secondaire, ou bien en stock sur une tranche d'âge.

Parmi les 713 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur les années 2008-2009-2010, 17 % n'ont pas obtenu un diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle [1]. La moitié des diplômés possèdent comme plus haut diplôme un diplôme du second cycle du secondaire et l'autre moitié un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus précisément, 16 % des sortants possèdent un CAP, un BEP, ou équivalent, tandis que 25 % quittent le cycle de formation initiale avec un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Par ailleurs, 15 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur court et 27 % de l'enseignement supérieur long. Ces répartitions sont stables par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Les jeunes hommes sont plus nombreux à sortir du système éducatif initial sans être diplômés du second cycle du secondaire, les jeunes femmes décrochent plus souvent un diplôme du supérieur.

La mise en place progressive de la rénovation de la voie professionnelle à partir de la rentrée 2008 s'est traduite deux ans après par une modification de la structure des flux de sortants de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2010, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné près de 3 points (73 %) alors que celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu 5 (17,5 %) [2]. La proportion de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % depuis 2005, a augmenté de 2 points en 2010. Cette augmentation est due aux sorties de première professionnelle classées dans cette rubrique puisque ces jeunes ne sont pas allés jusqu'au bout de leur cursus en trois ans. Cependant, certains d'entre eux ont obtenu une certification intermédiaire (BEP ou CAP) et sont donc proches, en termes de niveau d'études, des sortants de première année de baccalauréat professionnel en deux ans, classés eux parmi les sortants de niveau CAP ou BEP.

Un des objectifs de Lisbonne est de réduire la part des sortants précoces à 10 % (voir 8.29) [3]. En 2011, 11,9 % des français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet et ne sont pas en situation de formation. Cette part, en très légère diminution, est cependant relativement stable depuis 2003. Là encore, le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que chez les femmes. La part de sortants précoces baisse assez sensiblement entre 2010 et 2011 chez les jeunes hommes tandis qu'elle stagne chez les jeunes femmes.

Sources :

- MEN-MESR DEPP/Systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MEN) et Sifa (effectifs des CFA).
- Système d'information Safran (effectifs scolaires du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).
- Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine.

Définitions

Diplômes les plus élevés

Ce sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes Emploi de l'Insee [1].

Sortie de formation initiale [1]

C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont donc pas comptabilisées ici comme de la formation initiale. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est l'interruption de plus d'un an après la fin de celui-ci.

L'enseignement supérieur court et long [1]

L'enseignement supérieur court correspond au Deug, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau Bac + 2. L'enseignement supérieur long, quant à lui, correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Sorties de l'enseignement secondaire [2]

Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

La réforme de la voie professionnelle [2]

Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Sortants précoces [3]

Ce sont les individus âgés de 18-24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête emploi de l'Insee.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.12.
- S. Durier, P. Poulet-Coulibando, « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 », *Éducation & Formations*, n° 74, ministère de l'éducation nationale, avril 2007.

[1] Répartition des sortants de formation initiale en fonction du diplôme le plus élevé

(France métropolitaine, données provisoires)

	Année de sortie de formation initiale							
	2005-2006-2007				2008-2009-2010			
	Ensemble		Ensemble		Hommes		Femmes	
	En milliers	En %	En milliers	En %	En %	En %	En %	En %
DEA, DESS, master, doctorat	59	9	79	11	10	12		
Écoles supérieures	42	6	37	5	6	5		
Licence, maîtrise	72	10	75	11	8	13		
Deug, BTS, DUT et équivalents	92	13	85	12	12	11		
Paramédical et social	23	3	21	3	1	5		
Total diplômés des études supérieures	289	41	298	42	37	46		
Baccalauréat général	60	9	57	8	7	9		
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	103	15	125	17	17	18		
CAP, BEP ou équivalent	122	17	112	16	17	14		
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	286	41	294	41	41	41		
Brevet seul	59	8	57	8	9	7		
Aucun diplôme	73	10	65	9	13	6		
Total brevet et aucun diplôme	132	18	122	17	22	13		
Total sortants de formation initiale	707	100	713	100	100	100		

Lecture - En moyenne sur 2008, 2009 et 2010, 713 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 42 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

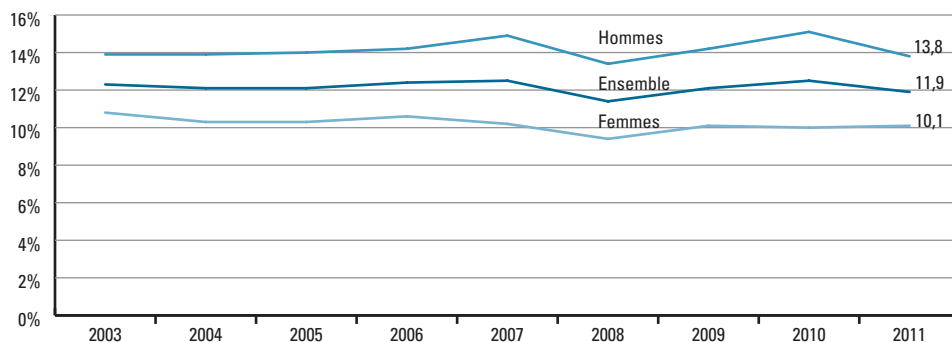
[2] Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (%)

(France métropolitaine, données provisoires)

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire								
	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010		
							Garçons	Filles	Total
Terminales générales et technologiques	53,8	55,5	55,5	54,1	53,8	54,4	49,0	61,2	55,0
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	13,1	14,4	14,7	16,0	16,2	17,1	20,1	15,5	17,8
Total sorties au niveau du baccalauréat	66,9	69,9	70,2	70,1	70,0	71,5	69,1	76,7	72,8
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,4	2,6	2,9	2,6	2,6	2,1	0,6	0,8	0,7
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	19,9	19,7	19,7	19,9	18,8	19,7	13,8	16,8
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	23,7	22,5	22,6	22,3	22,5	20,9	20,3	14,6	17,5
Seconde ou première générales et technologiques	2,4	2,0	2,1	2,2	1,8	1,8	0,7	1,8	1,3
Première professionnelle	-	-	-	-	-	-	2,6	2,0	2,3
Seconde professionnelle	-	-	-	-	-	-	3,0	1,8	2,4
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,0	5,6	5,1	5,4	5,7	5,1	4,3	3,1	3,7
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,4	7,6	7,2	7,6	7,5	7,6	10,6	8,7	9,7
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Les sorties précoces par sexe (%)

(France métropolitaine, données provisoires)



Lecture - En 2011, le taux de sortant précoce est de 11,9 %.

Remarque - S'agissant de données provisoires revues régulièrement, les chiffres affichés ici peuvent être légèrement différents de ceux diffusés par Eurostat (8.29).

Présentation

Au 1^{er} février 2011, 48 % des lycéens sortants d'une année terminale de formation professionnelle ou technologique exercent un emploi sept mois après la fin de leur formation initiale, soit autant qu'en 2009-2010 [1]. Les taux d'emploi ont peu varié pour tous les diplômes. La répartition des contrats évolue, avec moins de CDI et d'emplois aidés, et plus de CDD et de contrats d'intérim. 39 % des sortants sont au chômage (- 1 point) et 13 % inactifs (+ 1 point). Le taux d'emploi dépend du diplôme : 66 % des diplômés de BTS sont en emploi, alors que seuls 39 % des diplômés de BEP ou de CAP et 23 % des non diplômés le sont.

Sept mois après la fin des études, les filles sont globalement aussi souvent en emploi que les garçons [2]. Mais à diplôme et spécialité de formation donnés, les filles sont moins souvent en emploi que les garçons, avec une exception toutefois pour les titulaires d'un BTS du secteur des services. Les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi après une formation dans la production (où elles sont peu présentes) qu'après une formation dans les services, et ce quel que soit le diplôme. Ce constat varie selon le diplôme pour les garçons : plus d'emploi après une formation dans les services qu'après une formation en production pour les diplômés au plus d'un BEP, et l'inverse pour les titulaires d'un BTS.

Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour le domaine de spécialités « pluri-technologiques de la production » [3]. Ce domaine comprend des diplômés du baccalauréat ou du BTS, qui ne trouvent pas plus facilement un emploi que les autres bacheliers ou BTS de la production, mais plus facilement que des jeunes moins diplômés. Le fait qu'ils sont globalement plus diplômés explique le taux d'emploi élevé dans ce domaine. Le taux d'emploi est le plus faible dans le domaine « matériaux souples ». Les formations de niveau IV et V y sont surreprésentées, et les taux d'emploi y sont faibles pour tous les diplômes.

Dans le secteur des services, le taux d'emploi est le plus élevé pour les domaines « transport, maintenance, magasinage », « accueil, hôtellerie, tourisme », « finances comptabilité et gestion du personnel » et « services aux personnes ». Il est le plus bas pour les « services à la collectivité » (formations en nettoyage et assainissement).

Définitions

Champ

L'enquête IVA interroge chaque année au 1^{er} février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle de l'éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM. De 2003 à 2010, seule la moitié des formations a été couverte chaque année. Il faut donc cumuler deux années d'enquêtes pour exploiter les données. Depuis 2011, on interroge de nouveau toutes les formations. Des académies n'ont pas réalisé l'enquête en 2011 du fait du passage à l'exhaustivité. Les données ont donc été repondérées pour permettre la comparaison avec les données de 2009-2010.

Depuis 2006, l'exploitation nationale des enquêtes comprend uniquement les années terminales des formations, et la première professionnelle.

Les jeunes sortants de classes terminales de formations en lycée ayant pour plus haut diplôme un diplôme de niveau I ou II (licence ou plus), peu nombreux, sont exclus de l'analyse.

Sortants de lycée

Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs). Les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

Emplois non aidés

Contrats à durée déterminée (CDD, aides familiaux), indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes installées à leur compte), et intérim.

Emplois aidés

Contrats de professionnalisation (CP) et autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA), ...

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Ce n'est donc pas toujours le dernier diplôme préparé, si le jeune a échoué à l'examen.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête « IVA » menées aux 1^{er} février 2009, 2010 et 2011 auprès des sortants de lycée.

[1] Situation au 1^{er} février 2011 des sortants de classes terminales de formations professionnelle ou technologique des lycées, selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		CDI (4)	Intérim	CDD (4)	Emploi aidé			
Non diplômés	23,1	34,7	18,5	38,0	8,8	52,7	24,2	6,1
DNB, CFG (1)	31,4	39,2	15,9	35,7	9,2	47,3	21,3	8,0
CAP ou BEP	38,7	35,3	14,5	37,7	12,5	47,0	14,4	30,1
Bac pro, BT, BM, BP (2)	54,5	35,1	16,8	33,1	14,9	36,3	9,2	23,7
Bac technologique	55,7	35,4	11,3	35,3	18,0	28,8	15,5	12,1
BTS, DUT	65,7	37,2	13,1	36,6	13,1	27,4	6,9	20,1
Ensemble	48,4	36,0	14,4	35,8	13,8	38,7	12,9	100,0
Rappel moyenne aux 1 ^{ers} février 2009 et 2010 (3)	48,4	38,4	11,9	33,4	16,3	40,0	11,6	100,0

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

(3) Données révisées depuis l'édition 2011 de RERS.

(4) Voir « Définitions ».

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Filles		Garçons		Ensemble
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Non diplômés	21,7	24,0	21,7	24,6	14,3	23,4	22,8	26,8	23,1
DNB, CFG (1)	28,7	33,2	29,7	32,5	22,0	29,7	30,8	37,1	31,4
CAP ou BEP	36,8	40,7	37,4	39,5	28,2	38,0	39,2	43,4	38,7
Bac pro, BT, BM, BP (2)	51,4	57,0	56,1	53,4	47,7	51,9	57,4	56,4	54,5
Bac technologique	55,4	56,1	54,9	55,9	47,6	56,0	56,6	55,8	55,7
BTS, DUT	66,6	64,7	65,0	66,0	61,4	67,1	65,6	63,6	65,7
Ensemble	47,7	49,0	46,0	49,7	38,3	48,9	47,4	51,4	48,4

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

[3] Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 selon le domaine de spécialité de formation et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

	Non diplômés	DNB, CFG (1)	CAP ou BEP	Bac pro, BT, BM, BP (2)	Bac techno	BTS, DUT	Ensemble
Spécialités pluritechno. des transformations, agroalimentaire	13,2	19,2	32,8	60,8	ns	62,5	39,1
Transformations chimiques et apparentées	ns	ns	ns	ns	44,9	60,2	50,6
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	ns	ns	ns	55,3	52,1
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	24,4	21,8	44,0	58,5	ns	71,4	49,2
Génie civil, construction, bois	20,0	26,1	34,8	59,6	57,7	72,6	44,0
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	14,6	18,7	24,8	44,8	ns	60,5	32,7
Mécanique et structures métalliques	21,8	32,4	41,0	60,6	59,5	74,2	46,1
Spécialités pluritechno. mécanique-électricité, électronique	24,5	34,8	40,8	52,5	52,8	63,4	47,2
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	ns	57,4	58,4	61,4	59,2
Ensemble domaines de la production	21,7	29,7	37,4	56,1	54,9	65,0	46,0
Transport, manutention, magasinage	27,2	34,3	52,5	61,2	ns	58,0	52,6
Commerce, vente	20,1	24,2	32,5	53,9	63,1	65,7	47,7
Finances, comptabilité et gestion du personnel	23,8	26,2	37,3	50,2	60,9	66,3	53,2
Communication et information	22,5	23,1	27,8	44,5	55,7	60,5	44,2
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	37,7	37,1	47,9	58,3	56,5	73,7	53,4
Accueil, hôtellerie, tourisme	20,3	30,0	37,7	68,6	65,7	67,0	52,9
Services à la collectivité	21,9	18,8	28,8	58,7	ns	68,2	38,2
Spécialités plurivalentes des services	42,9	41,5	48,0	ns	52,1	ns	49,3
Ensemble domaines des services	24,6	32,5	39,5	53,4	55,9	66,0	49,7

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

Présentation

Au 1^{er} février 2011, 64 % des sortants de formation en apprentissage l'année scolaire 2009-2010 sont en emploi, contre 61 % l'année précédente [1]. Le taux d'emploi a augmenté pour tous les diplômés, sauf pour les titulaires d'un baccalauréat technologique (stabilité). La répartition des contrats évolue, avec moins de CDI et d'emplois aidés, et plus de CDD et contrats d'intérim. 30 % des sortants sont au chômage (- 3 points) et 6 % sont inactifs (stable). Près de 80 % des sortants avec un BTS ou un diplôme de niveau I ou II sont en emploi, contre 59 % des titulaires d'un CAP ou BEP, et 28 % des sans diplômes.

Sept mois après la fin de l'apprentissage, les filles sont un peu moins souvent en emploi que les garçons. Le moindre emploi des filles s'observe dans les deux secteurs de formation (production, services) et pour tous les diplômés, à l'exception des titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un BTS du secteur des services [2].

Le taux d'emploi varie fortement selon le diplôme, mais aussi selon le domaine de formation (54 % après une formation dans l'alimentation, 84 % dans la santé) [3]. Dans le secteur de la production, les spécialités de l'alimentation et du bâtiment sont celles où il est le plus difficile de trouver un emploi. Les spécialités du bois et de l'agriculture permettent aux jeunes sans diplôme ou ayant seulement le brevet des collèges ou un certificat de formation générale de mieux s'insérer, même si le taux d'emploi reste très faible pour ces sortants. Le taux d'emploi est le plus élevé pour les diplômés en génie civil, et, par rapport à la moyenne du diplôme, ils trouvent plus facilement un emploi.

Dans le secteur des services, les situations sont plus contrastées. Obtenir un CAP ou un BEP dans le domaine de la santé ou des transports permet de trouver un emploi plus facilement que pour la moyenne des diplômés de ce niveau, contrairement aux diplômés d'un CAP ou BEP en secrétariat ou en services à la collectivité. Pour les détenteurs d'un BT, BM, BP ou baccalauréat professionnel, exception faite du domaine de la santé, ce sont ceux formés dans l'hôtellerie-restauration et les transports qui ont les plus hauts taux d'emploi. Les détenteurs d'un BTS ou d'un diplôme de niveau I ou II connaissent des taux d'emploi de 70 % à 90 %, quel que soit le domaine dans lequel ils ont été formés. Quant aux sortants de la filière « santé », ils trouvent plus facilement un emploi que les autres, à tous les niveaux de diplômes.

Définitions

Champ

L'enquête IPA interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle, quelles que soient leur formation et la classe suivie - classe terminale ou intermédiaire) en France métropolitaine et dans les DOM.

Sortants d'apprentissage

Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2009-2010, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2011 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs). Les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

Emplois non aidés

Contrats à durée déterminée (CDD, aides familiaux), indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes installées à leur compte et engagés dans l'armée) et intérim.

Emplois aidés

Contrats de professionnalisation (CP) et autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA), ...

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Ce n'est donc pas toujours le dernier diplôme préparé, si le jeune a échoué à l'examen.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête IPA menée au 1^{er} février 2011 auprès des sortants d'apprentissage.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.15, 10.00.

- Dossier hors série : Insertion des apprentis et des lycéens - Publications académiques et régionales 2007-2008.

[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2011, selon le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		CDI (4)	Intérim	CDD (4)	Emploi aidé			
Non diplômés	28,3	46,0	17,4	30,0	6,6	58,6	13,1	8,2
DNB, CFG (1)	31,8	40,5	16,5	32,8	10,3	54,2	14,0	6,0
CAP ou BEP	58,8	51,9	9,7	28,7	9,8	35,9	5,3	36,7
Bac pro, BT, BM, BP (2)	75,5	60,5	8,0	24,6	6,9	20,1	4,4	19,3
Bac technologique	75,1	56,6	4,5	32,6	6,3	18,6	6,3	6,3
BTS, DUT	78,5	55,6	8,8	22,5	13,2	16,6	4,9	10,7
Diplôme de niveau I et II	80,1	64,2	5,8	24,5	5,5	16,5	3,4	12,8
Ensemble	63,8	56,1	8,6	26,7	8,5	30,2	6,1	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2010 (3)	60,5	57,8	6,6	26,1	9,5	32,9	6,6	100,0

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

(3) Données révisées depuis l'édition 2011 de RERS.

(4) Voir « Définitions ».

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Filles		Garçons		Ensemble
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Non diplômés	24,5	29,3	27,9	29,2	19,7	25,7	28,4	35,6	28,3
DNB, CFG (1)	27,0	33,6	31,3	32,9	19,3	29,4	32,6	39,5	31,8
CAP ou BEP	50,8	61,7	60,7	54,4	48,1	51,5	61,8	61,0	58,8
Bac pro, BT, BM, BP (2)	68,8	78,9	78,5	71,2	65,2	69,4	79,6	75,8	75,5
Bac technologique	77,1	72,0	69,5	77,2	62,5	79,0	72,2	71,8	75,1
BTS, DUT	77,0	79,5	80,7	76,8	71,2	78,0	82,1	75,0	78,5
Diplôme de niveau I et II	78,7	81,2	80,3	80,1	74,4	79,7	82,2	80,5	80,1
Ensemble	62,7	64,3	62,0	66,0	55,1	64,2	62,8	69,4	63,8

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

[3] Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Domaine de spécialité	Non diplômés	DNB, CFG (1)	CAP ou BEP	Bac pro, BT, BM, BP (2)	Bac techno	BTS, DUT	Diplôme de niveau I et II	Ensemble
Agriculture	33,9	35,5	56,7	71,0	67,6	75,1	74,7	60,7
Alimentation	22,8	25,3	59,0	79,9	69,9	77,4	75,6	53,8
Bâtiment	27,6	32,3	59,9	82,4	72,0	ns	ns	55,1
Bois	35,5	39,6	69,6	86,9	ns	ns	ns	67,8
Électricité	27,8	32,3	57,0	77,0	ns	80,6	84,6	65,4
Génie civil	ns	ns	75,7	83,4	ns	87,1	89,6	79,8
Mécanique automobile	27,5	31,9	57,6	84,0	ns	92,8	ns	61,5
Mécanique générale	ns	ns	54,7	75,8	ns	79,7	82,1	74,7
Énergie, chimie	30,3	ns	64,7	81,9	66,9	77,0	77,0	69,6
Structures métalliques	23,4	29,6	63,7	81,0	ns	ns	ns	60,2
Technologies industrielles	ns	ns	ns	69,5	ns	83,0	78,8	77,9
Ensemble production	27,9	31,3	60,7	78,5	69,5	80,7	80,3	62,1
Coiffure, esthétique	25,5	27,5	50,2	72,3	71,8	ns	ns	57,1
Comptabilité, finance	ns	ns	ns	68,7	66,7	81,1	82,0	79,5
Hôtellerie-restauration	24,3	30,5	57,2	76,9	66,5	75,2	71,8	55,8
Informatique	ns	ns	ns	ns	ns	76,7	86,8	82,7
Santé	ns	ns	76,7	81,2	86,4	89,4	88,9	84,0
Secrétariat	ns	ns	45,9	54,6	62,2	67,9	78,5	61,0
Services à la collectivité	ns	ns	46,7	74,1	ns	ns	71,5	62,1
Social	ns	50,3	63,5	68,2	77,2	ns	82,0	68,0
Transport	ns	ns	70,4	76,6	ns	69,5	75,9	70,9
Vente	24,8	28,0	48,6	69,8	68,1	75,3	75,4	60,1
Ensemble services	29,2	32,9	54,4	71,2	77,2	76,8	80,1	66,0

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

Présentation

En 2011, 67 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent leurs études initiales, 8 % cumulant leurs études avec un emploi [1]. 33 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 20 % sont en situation d'emploi, 7 % sont chômeurs et 6 % sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, alors que le taux de chômage au sens du BIT est de 9,3 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2011, il atteint 22,3 % chez les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant important que le niveau d'étude atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'ils ont quitté leur formation initiale depuis un à quatre ans, 9 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2011, contre 22 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et contre 46 % des personnes possédant le brevet des collèges ou aucun diplôme [2]. Ce constat, marqué depuis le début des années quatre-vingt, est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable puisque les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD...). Ainsi, entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 6 points : + 3 points pour les diplômés du supérieur, + 7 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle et + 11 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes sortis du système éducatif depuis un à quatre ans a légèrement diminué (- 1 point). La baisse est la plus forte pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le brevet des collèges (- 4 points) et plus modérée pour les diplômés du secondaire (- 1 point). Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a, quant à lui, stagné sur cette période.

Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la probabilité d'occuper un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure est importante [3]. En 2011, 47 % des jeunes en emploi qui sont sortis depuis un à quatre ans de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur long occupent des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures et 36 % un emploi de professions intermédiaires. Les diplômés du supérieur court travaillent majoritairement sur des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du brevet des collèges et les sans diplômes occupent essentiellement des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

Définitions

Le « taux de chômage » [1] [2]

Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec les recommandations du bureau international du travail (BIT).

Les inactifs [1]

Ils comprennent les personnes en inactivité, en reprise d'études ou bien en formation continue.

La rupture de série de l'enquête Emploi en 2003 [2]

Elle est provoquée par des ajustements des définitions des situations professionnelles et scolaires ainsi qu'un changement de méthodologie d'enquête (passage d'une seule collecte annuelle réalisée généralement en mars à une collecte continue tout au long de l'année).

La sortie de formation initiale [2] [3]

Conformément au Bilan Formation-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles). Voir 8.22.

L'enseignement supérieur court et long [3]

L'enseignement supérieur court correspond au Deug, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau Bac + 2. L'enseignement supérieur long, quant à lui, correspond à la licence (L1), à la maîtrise (M1), au master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Les catégories de professions [3]

Elles sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les « indépendants » désignent les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les professions « intermédiaires » regroupent les responsables « non cadres » (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés dits « qualifiés » sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

① Pour en savoir plus

- Note Information n° 12.09.

- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.

- *Formations et emploi*, édition 2011, Insee.

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=form-emploi.

- *France Portrait Social*, Edition 2011, « Diplôme et insertion professionnelle », B. Le Rhun, P. Pollet.

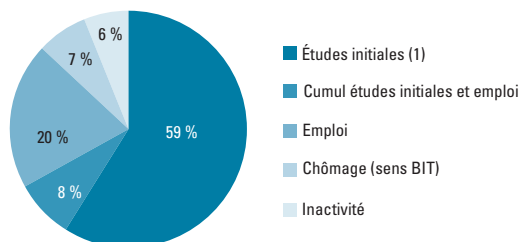
- *Dares Analyses*, n° 072, octobre 2010, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », C. Minni.

📁 Sources :

Enquêtes Emploi Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine/Traitement MEN-MESR DEPP.

[1] La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2011

(France métropolitaine, données provisoires)

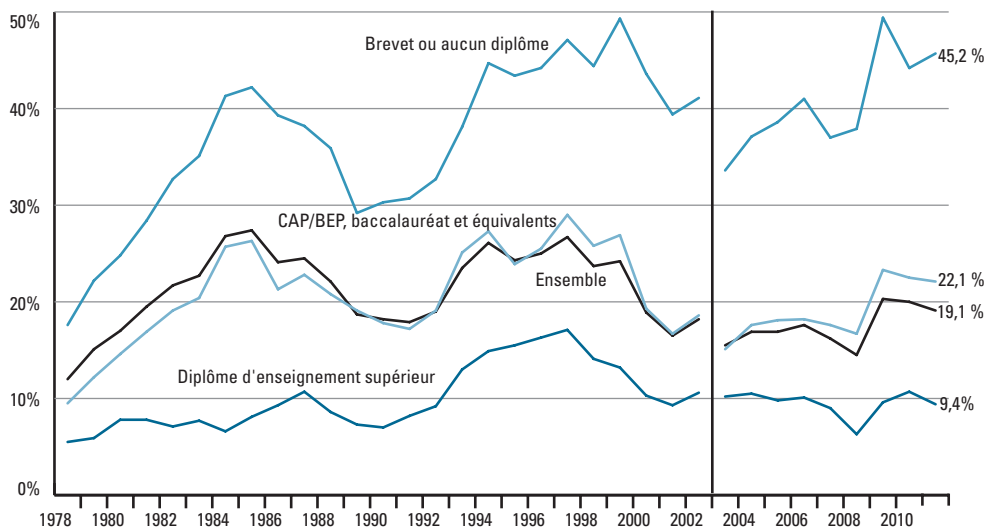


(1) Dont 1 % de jeunes en formation initiale qui est au chômage au sens du BIT.

Lecture - En 2011, 59 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 8 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

[2] Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1978 à 2010 (%)

(France métropolitaine, 2009-2011 données provisoires)



Lecture - En 2011, 19,1 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Remarque - Jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 1989 et 1990.

[3] Catégorie socioprofessionnelle en 2011 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (%)

(France métropolitaine, données provisoires)

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	2	2	3	2	2	2
Cadres et professions intellectuelles	47	2	4	1	1	18
Professions intermédiaires	36	57	20	8	8	29
Employés qualifiés	10	23	24	15	17	17
Employés non qualifiés	4	6	19	24	25	13
Ouvriers qualifiés	1	5	15	29	19	11
Ouvriers non qualifiés	1	4	14	22	27	10
Total	100	100	100	100	100	100

Lecture - 29 % des jeunes qui sont en emploi en 2011 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

Présentation

En 2011, 33 400 demandes d'entrée dans le dispositif de validation de l'expérience (livrets 1) ont été déposées, dont 31 900 ont été déclarées recevables (31 800 hors Mayotte soit 2 % de plus qu'en 2010 à champ constant) [1]. 22 100 livrets 2 ont été déposés en 2011. Le nombre de candidatures (livrets 2 déposés) a progressé de 5 % par rapport à 2010 (progression calculée à champ constant sur la base de 20 800 candidatures déposées en 2010 après corrections des doubles comptes). 6 sur 10 (57 %) l'ont été par des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif.

Avec l'ouverture à la VAE des deux diplômes comptables (DCG et DSCG), près de la moitié de la demande concerne un diplôme du supérieur : 42 % des demandes recevables visent un diplôme de niveau III (BTS et DEES pour l'essentiel), 4 % un diplôme de niveau II ou I et respectivement 32 % et 22 % un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel) ou V (CAP) [2]. En fin de parcours toutefois, parmi les personnes ayant validé en totalité le diplôme visé, le poids du niveau V a gagné 6 points (28 % des diplômes délivrés) tandis que celui du supérieur en a perdu 6 (40 % des diplômes délivrés). Le profil des demandeurs est marqué : les femmes représentent 65 % des demandes recevables et 67 % des dossiers déposés, les actifs occupés 69 % et 74 % [3]. La part des plus expérimentés se renforce aussi en bout de parcours : 59 % des candidats ayant validé leur diplôme en totalité sont au moins âgés de 40 ans contre respectivement 54 % au moment du dépôt du livret 2 et 51 % au moment de la recevabilité [4].

20 900 décisions ont été rendues par un jury en 2011 (+ 4 % à champ constant par rapport à l'année 2010, elle-même en recul de 10 % par rapport à 2009). 18 600 candidats examinés ont validé au moins une partie du diplôme visé (+ 3 % à champ constant par rapport à 2010), dont les trois quarts (13 500) sont des validations complètes [5]. Parmi les 20 900 demandes examinées par un jury de VAE en 2011, 6 200 (30 %) visent un BTS, 4 700 (23 %) un CAP et 3 700 (18 %) un baccalauréat professionnel [6].

9 candidats examinés sur 10 cherchent à obtenir un diplôme de la catégorie des services et la moitié visent plus spécifiquement un diplôme du domaine des services aux personnes, les plus recherchés étant toujours le CAP Petite enfance et le diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES), immédiatement suivi par le diplôme d'état de moniteur éducateur (DEME). Ces diplômes comptabilisent en 2011 chacun respectivement 18 %, 12 % et 5 % de l'ensemble des candidats examinés (19 %, 9 % et 4 % des diplômes délivrés).

Définitions

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'éducation, elle permet depuis 2002 d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

Dispositif académique de validation des acquis (Dava)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un Dava, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des Dava sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) au niveau de la recevabilité des demandes et parfois même aussi de l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les Dava proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury.

L'enquête

Elle comptabilise des individus aux différentes étapes du processus. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes, une année donnée, ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DEME, DCG, DSCG

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DEPP

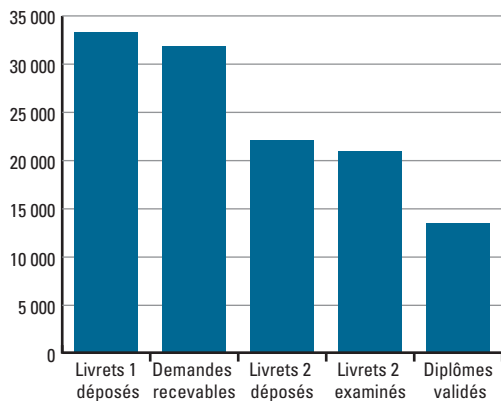
Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.06.

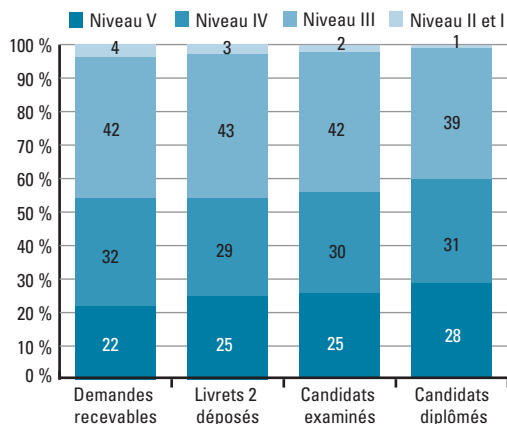
[1] Les différentes étapes du parcours VAE

Effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



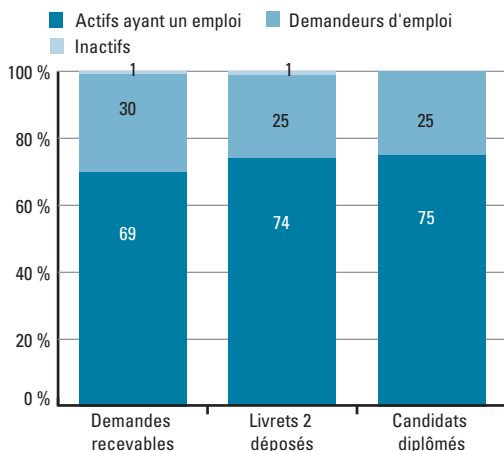
[2] Répartition des candidats à la VAE en 2011 par niveau

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



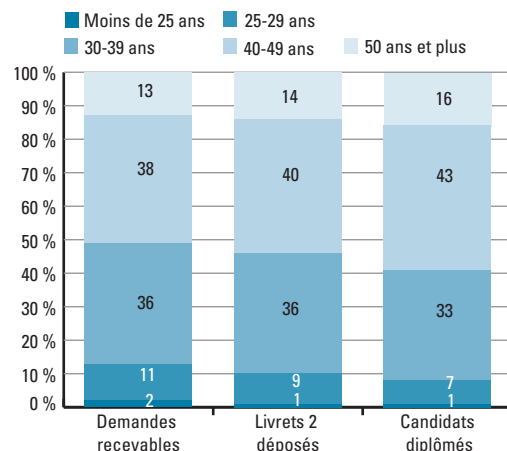
[3] Répartition des candidats à la VAE en 2011 par statut professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



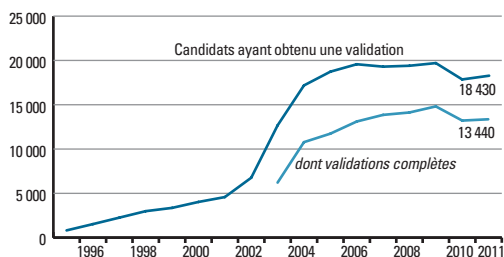
[4] Répartition des candidats à la VAE en 2011 par tranche d'âge (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



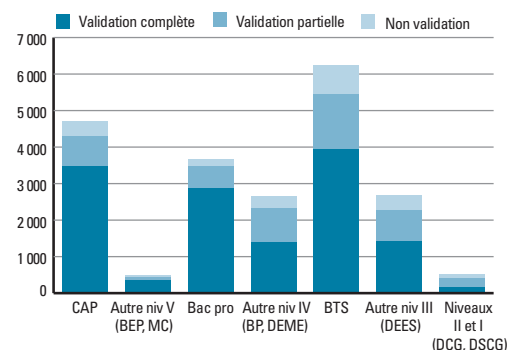
[5] Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[6] Répartition des candidats VAE examinés en 2011 selon le diplôme visé

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Présentation

En 2010, à l'université et au Cnam, 4 100 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou une partie d'un diplôme [1]. 85 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la validation des acquis de l'expérience. Depuis 2007, le nombre total des validations, ainsi octroyées en VAE, reste stable autour de 4 100 validations annuelles. En 2010, sur l'ensemble des établissements, les diplômes complets (2 200) voit leur part croître à nouveau. Ils représentent 54,7 % du total des décisions prises par les jurys (après 53,1 % en 2009 et 49,3 % en 2008).

En 2010, les licences représentent 48,5 % des diplômes attribués (en totalité ou en partie) en VAE dans l'enseignement supérieur. La licence professionnelle, dont le développement se poursuit, figure comme le diplôme le plus recherché en VAE [2]. Elle concerne 37,2 % des bénéficiaires (35,0 % en 2009, 33,0 % en 2008). Elle arrive juste devant le master, toujours en bonne place. L'interrogation renouvelée en 2010 sur les grands champs disciplinaires montre à nouveau que les sciences économiques, la gestion et l'AES (administration économique et sociale) représentent plus du tiers (38 %) des candidats à une VAE.

Parmi les bénéficiaires de la VAE dans l'enseignement supérieur, les 30-39 ans sont les plus représentés (40,2 %) suivis des 40-49 ans (37,0 %) [3].

Les cadres, qui regroupent 44,9 % des actifs en emploi (43,2 % en 2009), restent les principaux bénéficiaires de la VAE dans l'enseignement supérieur [4].

Définitions

Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985 (VAP)

Il autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes, qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels ainsi que toutes les formations suivies par le candidat, peuvent être accordées pour accéder directement à une formation, mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002

Il institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou une partie de diplôme ou certification par la seule VAE, sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

L'enquête 67

Elle porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L 613-3 à L 613-6 du nouveau code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au code de l'Éducation et au livre IX du code du Travail.

DUT, Deust, DNTS, DESS, DEA, IUP, RNCP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DEPP

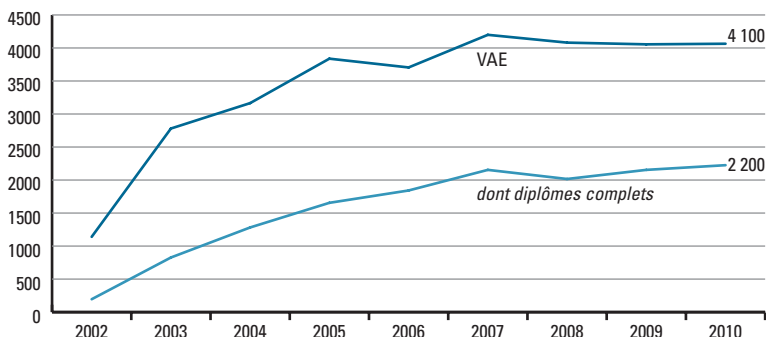
Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des services de formation continue des universités et du Cnam.

 Pour en savoir plus

Note d'Information, 11.30.

[1] Évolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE) depuis 2002

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[2] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon les diplômes obtenus en 2010 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Diplôme	Pourcentage (%)
DUT-Deust-DNTS	6,2
Licence	10,7
Licence professionnelle	37,2
Licence IUP	0,6
Maîtrise	3,8
Maîtrise IUP	0,5
Diplôme d'ingénieur	0,9
DESS-DEA	0,3
Master	36,3
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	3,5
Total	100,0

(1) Université seules.

[3] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon l'âge et les diplômes obtenus en 2010 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

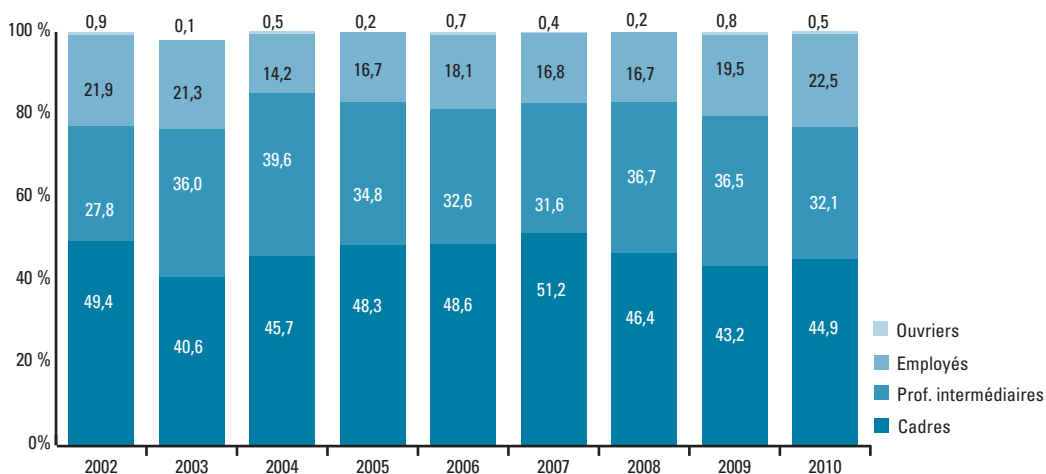
Diplôme	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
DUT-Deust-DNTS	5,6	7,8	4,7	4,6
Licence	8,7	10,8	9,6	12,8
Licence professionnelle	27,2	39,6	39,2	34,3
Licence IUP	0,4	0,3	0,1	0,0
Maîtrise	1,8	1,8	3,7	5,6
Maîtrise IUP	0,0	0,8	3,4	1,2
Diplôme d'ingénieur	3,2	1,7	0,7	0,6
DESS-DEA	0,0	0,1	0,0	0,2
Master	48,7	35,1	35,3	38,5
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	4,4	2,0	3,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition des bénéficiaires selon l'âge dans le dispositif	8,2	40,2	37,0	14,6

(1) Université seules.

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes. Les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

[4] Répartition des bénéficiaires de la VAE ayant un emploi selon la catégorie socio-professionnelle (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



Présentation

Au total, en 2010, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont délivré, au titre de la formation continue, un total de 68 200 diplômes. 64 % sont des diplômes nationaux, le reste est constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 10 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue [1]. Pour les universités seules, ce taux est aussi de 10 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis professionnels (VAE, voir 8.27).

Sur les 43 800 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 78 % ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 36 % et 42 %), 9 % au niveau III et 13 % au niveau IV [2]. Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (10 700 délivrées, dont 56 % dans les IUT) et le master professionnel (6 800 délivrés), soit 16 % de l'ensemble. Au niveau IV, plus de 5 000 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire ; leur nombre est en augmentation de 6 % par rapport à 2009.

Les universités, les universités technologiques et les INP ont délivré 38 200 diplômes nationaux en formation continue en 2010, soit une hausse de 18 % par rapport à 2009. Cette hausse concerne principalement les diplômes de niveau I (+ 29 %) et III (+ 21 %), secondairement ceux de niveau IV et de niveau II (en hausse respectivement de 13 % et 10 %). Le Cnam a délivré 4 600 diplômes nationaux en 2010, soit une hausse de 31 % par rapport au nombre de diplômes nationaux délivrés en 2009.

Les grands établissements et les écoles ont délivré 900 diplômes dont une moitié avec un label MBA, un tiers de titres d'ingénieur et 18 % de masters ingénieur. Les IUT ont également délivré 2 100 DUT soit une hausse de 6 % en 2010 [3].

Définitions

Diplôme national et diplômes d'établissement ou d'université (DU)

Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L 613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université) dont la création et la délivrance peuvent être effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

INP

Les instituts nationaux polytechniques (INP), établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) « assimilés aux universités » sont au nombre de trois en 2010 : l'institut polytechnique de Grenoble, l'institut national polytechnique de Lorraine et l'institut national polytechnique de Toulouse.

RNCP

Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Deug, Deust, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.07, 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2010 selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		Cnam		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	32 453	38 184	830	945	3 592	4 647	36 875	43 776
Nombre de diplômes d'établissements (ou DU) en FC	23 447	23 231	160	150	2 466	1 022	26 073	24 403
Ensemble des diplômes délivrés en FC	55 900	61 415	990	1 095	6 058	5 669	62 948	68 179
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	58	62	84	86	59	82	59	64
Part des diplômes d'établissements (ou DU) délivrés en FC (%)	42	38	16	14	41	18	41	36
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	365 629	422 977	7 739	7 871	7 126	6 922	372 755	429 899
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	9	10	11	11	50	67	10	10

Lecture - En 2010, 38 184 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 62 % des 61 415 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 422 977 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 10 % sont délivrés au titre de la formation continue.

[2] Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités (IUT inclus) et INP		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		Cnam		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Capacité en droit	163	555					163	555
DAEU A	4 134	4 321					4 134	4 321
DAEU B	639	719					639	719
Total niveau IV	4 936	5 595					4 936	5 595
Deug, Deust	651	972	3				651	975
DUT + post-DUT-DNTS	1 963	2 195			18	19	1 981	2 214
Titres RNCP niveau III	297	340			177	396	474	736
Diplômes paramédicaux niveau III	28	40	10				38	40
Total niveau III	2 939	3 547	10	3	195	415	3 144	3 965
Licences	2 551	3 150	15	10	717	931	3 283	4 091
Licences professionnelles	9 473	10 161			353	519	9 826	10 680
Maîtrises	1 775	2 147					1 775	2 147
DCG	38	53					38	53
Titres RNCP niveau II	550	339	12		806	1 056	1 368	1 395
Total niveau II	14 387	15 850	27	10	1 876	2 506	16 290	18 366
DESS	4	1					4	1
DESCF-DSCG	15	1					15	1
Masters professionnels	5 421	6 795	3		250		5 674	6 795
Masters ingénieur	40	46	205	169			245	215
Masters recherche	420	286	9	7	36		465	293
Masters indifférenciés	2 910	3 416	3	6		430	2 913	3 852
Mastères MBA	157	293	316	421			473	714
DEA, DRT, HDR	69	142			52		121	142
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	379	417	257	318	650	802	1 286	1 537
Capacité médecine	422	547					422	547
Titres RNCP niveau I	101	1 149		10	533	442	634	1 601
Doctorat	253	99		1		52	253	152
Total niveau I	10 191	13 192	793	932	1 521	1 726	12 505	15 850
Ensemble	32 453	38 184	830	945	3 592	4 647	36 875	43 776

[3] Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

(France métropolitaine + DOM + COM)

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP Niveau III	Titres au RNCP Niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2009	1 954	5 519	147	250	7 870	763
2010	2 076	5 977	155	226	8 434	690
Évolution 2010/2009 (%)	6	8	5	-10	7	-10

Présentation

Les gouvernements européens se sont accordés au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Les priorités communes sont concrétisées par des objectifs chiffrés, dont le suivi étaye la coopération entre les pays et la Commission européenne. Les objectifs chiffrés à l'horizon 2020 sont au nombre de cinq : développer l'enseignement supérieur, la formation permanente, l'école maternelle, réduire les proportions de jeunes insuffisamment diplômés et de mauvais lecteurs. Deux d'entre eux sont également des « grands objectifs » d'Europe 2020, la stratégie d'ensemble pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Ces objectifs indiquent une direction commune. Les cibles 2020 valent donc pour l'ensemble de l'Union européenne. Des cibles nationales précisent les « grands objectifs » dans de nombreux pays, tels la France.

Le développement de l'enseignement supérieur est un « grand objectif » de l'Union européenne. En 2020, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient avoir terminé avec succès un enseignement supérieur dans l'ensemble de l'Union (34,6 % en 2011). L'objectif fixé par la France est 50 % (43,4 % en 2011).

Pour renforcer la cohésion de la société, la communauté vise une réduction du nombre des laissés pour compte. Ainsi, amener en dessous de 10 % la proportion de jeunes « sortants précoces » ou « en décrochage scolaire » est le second grand objectif d'Europe 2020 concernant l'éducation (ils sont 13,5 % en 2011 dans l'Union). L'objectif fixé par la France est d'atteindre 9,5 % à l'horizon 2020 (12 % en 2011).

L'Union souhaite que sa population puisse à tous âges enrichir et actualiser ses connaissances. Au moins 15 % des adultes devraient participer en 2020 à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines. Or cet indicateur diminue depuis le début de la crise économique, sur l'ensemble de l'Union (8,9 % des adultes en 2011, pour 9,4 % en 2008) comme en France (5,5 % en 2011 pour 6,0 % en 2008).

Par ailleurs, la proportion d'adolescents aux compétences insuffisantes en lecture devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020 (France 19,8 % en 2009).

Enfin l'enseignement préélémentaire devrait être développé pour que 95 % des enfants soient scolarisés en 2020, de l'âge de 4 ans à celui de l'obligation scolaire (100 % en France, où la scolarité est générale à cet âge).

Définitions

Champ

Union européenne.

La prévalence des diplômes d'enseignement supérieur [a]

Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (Cite 5-6) parmi les personnes de 30-34 ans, âge élevé adapté aux régimes ouverts aux reprises d'études.

L'incidence des « sorties précoces » [b]

Elle est mesurée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non formelle) au cours des quatre dernières semaines et n'ont pas terminé avec succès d'enseignement secondaire de second cycle (Cite 0-2 : en France, brevet seul ou aucun diplôme).

La participation à la formation tout au long de la vie [c]

Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans qui ont participé, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrit dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

La prévalence des maîtrises insuffisantes des compétences de base [d]

Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au dessous de compétence en lecture de PISA.

L'incidence de l'enseignement préscolaire [e]

Elle est mesurée par le taux de scolarisation à 4 ans (révolus en janvier).

Niveaux Cite

Niveaux de la classification internationale type de l'éducation.

Sources :

[a], [b], [c] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont l'enquête Emploi est la composante française) (données téléchargées sur le site web d'Eurostat fin juin).

[d] : enquête PISA (programme international pour l'évaluation des élèves).

[e] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE) (données téléchargées sur le site web d'Eurostat fin juin).

① Pour en savoir plus

Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), Journal officiel de l'Union européenne, 28.05.2009

« Progress towards the Lisbon objectives in education and training », rapport 2010-2011, European Commission.

http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc2881_en.htm

[1] Les critères de référence chiffrés de Lisbonne

(Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur 2011 [a]	Sorties précoces 2011 [b]	Formation tout au long de la vie 2011 [c]	Faibles compétences de base (lecture) 2009 [d]	Enseignement préélémentaire 2010 [e]
Allemagne	30,7	11,5	7,8	18,5	96,2
Autriche	23,8	8,3	13,4	27,5	92,1
Belgique	42,6	12,3	7,1	17,7	99,1
Bulgarie	27,3	12,8	1,2	41,0	79,2
Chypre	45,8	11,2	7,5	-	87,7
Danemark	41,2	9,6	32,3	15,2	91,1
Espagne	40,6	26,5	10,8	19,6	99,4
Estonie	40,3	10,9	12,0	13,3	89,8
Finlande	46,0	9,8	23,8	8,1	73,1
France	43,4	12,0	5,5	19,8	100,0
Grèce	28,9	13,1	2,4	21,3	73,5
Hongrie	28,1	11,2	2,7	17,7	94,3
Irlande	49,4	10,6	6,8	17,2	85,4
Italie	20,3	18,2	5,7	21,0	97,1
Lettonie	35,7	11,8	5,0	17,6	87,4
Lituanie	45,4	7,9	5,9	24,3	78,3
Luxembourg	48,2	(f) 6,2	13,6	26,0	94,6
Malte	21,1	33,5	6,6	-	89,0
Pays-Bas	41,1	9,1	16,7	14,3	99,6
Pologne	36,9	5,6	4,5	15,0	76,3
Portugal	26,1	23,2	(s) 11,6	17,6	89,3
République tchèque	23,8	4,9	(s) 11,4	23,1	88,7
Roumanie	20,4	17,5	1,6	40,4	82,1
Royaume-Uni	45,8	15,0	(p) 15,8	18,4	96,7
Slovaquie	23,4	5,0	3,9	22,3	77,5
Slovénie	37,9	(f) 4,2	15,9	21,2	92,0
Suède	(p) 47,5	(p) 6,6	25,0	17,4	95,1
Union européenne	34,6	13,5	8,9	20,0	92,3
Situation année précédente	33,5	14,1	9,1	-	91,7
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0
Objectif 2010 (UE)	-	10,0	12,5	17,0	-
Situation 2000 (UE)	-	18,0	7,1	21,3	-

f : réserves d'Eurostat sur la fiabilité.

p : provisoire (valeurs non validées par les pays).

s : rupture de série.